



TUDJENTIL BREIZH

ASSOCIATION DE LA NOBLESSE BRETONNE (ANB)

BRETAGNE OBLIGE ! ADALAMOUR DA VREIZH !

La renaissance du manoir du Leurven : un joyau oublié du XV^{ème} siècle



Bulletin No 10 - Eté 2010 / Kannadig Niverenn 10 - Hañv 2010 5,00 €

TUDJENTIL BREIZH : 2, straed Sant-Alfoñs, 35000 ROAZHON
Email : anb.asso@free.fr - Site INTERNET : <http://anb.asso.free.fr>



TUDJENTI BREIZH

ASSOCIATION DE LA NOBLESSE BRETONNE (ANÓ)

BRETAGNE OBLIGE ! ADALAMOUR DA VREIZH !

Sommaire

Kannadig Niverenn 10

Editorial

par **Emmanuel de Kerdrel**

La vie rêvée des langues bretonne et quechua par **Edith de Cornulier-Lucinière**

Quels drapeaux pour la Bretagne ?

par **Joël Cuzon du Rest**

La renaissance du manoir du Leurven

par **Frédéric Lefèvre**

Les aventures d'un chevalier breton désarmé par LA POSTE !

par **Jakez**

Attributs et conditions de la noblesse bretonne

par **Jean de Saint-Houardon**

Notennoù war Istor Breizh (IV)

par **Tepod Gwilhmod**

Les lambris peints de la chapelle Saint-Gonery (II)

par **Florence de Massol**

Vie de l'association

par **Jakez de Poulpiquet**

Compte-rendu sur notre participation à la Fresque Humaine de la Réunification à Nantes

par **Hubert Le Gouvello**

Compte-rendu sur notre participation à la Redadeg

par **Gérard de Boisboissel**



Qu'est-ce que la Noblesse aujourd'hui ?

Nous sommes très peu, de moins en moins, vestiges du temps passé. Mais qui sommes-nous et surtout à quoi servons-nous en dehors d'être le visage d'autrefois ?

Ancrés dans le passé, nous sommes les gardiens de l'Histoire et du Patrimoine, de par nos origines pour la plupart terriennes, nous sommes les garants de l'intégrité nationale. Nous sommes le reflet du temps passé à travers nos noms anciens qu'on retrouve parfois dans les livres d'histoire, mais nous sommes surtout le spectacle vivant de nos noms de pierres, de nos châteaux et nos manoirs. Nous sommes les passeurs de la tradition, des coutumes et du respect du à ces tas de cailloux qui font le bonheur des touristes en villégiature, à commencer par nous-mêmes. Grâce à nos demeures, nous sommes la preuve vivante de la transmission de ce patrimoine, de sa survie à travers les siècles.

Mais nous ne représentons pas seulement le passé, mais également le présent et surtout l'avenir. Grâce à nos généalogies, nous pouvons facilement reconnaître les nôtres à travers l'histoire depuis la nuit des temps. Nous pouvons identifier nos engagements à telle ou telle époque, au service de tel ou tel souverain, sous n'importe quelle République.

Notre engagement au Service de l'Etat est d'abord un engagement au service du Peuple. Et même si nous ne sommes pas toujours d'accord avec nos compatriotes, nous sommes à leur Service. Nous avons été adoubés pour ça. Pour Servir. Pour être au Service d'autrui. Défendre la veuve et l'orphelin. L'impôt du sang que nous avons payé très cher et que nous payons encore est la base de nos valeurs chevaleresques qui demeurent malgré les ans toujours d'actualité. Peut-être même plus d'actualité aujourd'hui qu'hier. Ces valeurs que nous défendons et proclamons haut et fort, nous les retrouvons à travers l'engagement de nos membres dans la défense et la promotion du patrimoine bien sûr, mais également dans la défense de l'environnement, dans des associations humanitaires, sociales, culturelles, linguistiques et politiques. Dans les syndicats. Car fidèle au peuple, nous sommes avec lui dans les combats de demain, à droite ou à gauche. C'est avec nos frères humains que demain nous créerons le monde pour nos descendants afin qu'ils poursuivent notre engagement. Celui de toute une vie, celui de générations en générations qui se perpétuent.

Mais plus que tout ce que nous défendons, ce pour quoi nous sommes encore

demain tous prêts à prendre les armes, à lever une armée et aller guerroyer sur n'importe quel pays de la planète terre : c'est la liberté.

Car nous sommes des hommes et des femmes libres et c'est pour nous la valeur première, la valeur suprême et c'est pour cette raison que nos domaines sont les premières terres d'accueil, que l'étranger ne nous fait pas peur, bien au contraire, il est source de connaissances, de rencontres, d'ouvertures sur le monde, d'échanges, de débats. De vie.

Alors quand nous constatons que Michael en Asie, Florence au Mexique et nos journalistes en Afghanistan et d'autres encore ailleurs sont retenus contre leur gré, nous sommes leurs premiers soutiens. Nous sommes là et nous tenons à dire clairement que notre rôle premier est de les aider, de leur apporter amitié, affection et réconfort à eux et à leurs familles.

Emmanuel de Kerdrel



La vie rêvée des langues bretonne et quechua

par **Edith de Cornulier-Lucinière**

Un soir de printemps en 2001 à Lima

Après quelques années passées à étudier la langue quechua à Paris, je me suis rendue au Pérou grâce à une bourse de l'Université. J'ai pu pratiquer le quechua à la montagne, mais aussi en ville, et même à Lima, la brumeuse capitale côtière. Après un séjour dans le Sud du pays, je reviens à Lima où je demeure quelques jours.

Un soir, je prends le taxi. La voiture file sur l'avenue d'Arequipa. Le chauffeur me demande ce que je fais au Pérou. Je lui parle de mon voyage d'étude pour pratiquer mon quechua. Il m'informe : « le quechua n'est plus parlé depuis longtemps au Pérou ». Je lui réponds que 20 à 30% des Péruviens parlent le quechua. Il nie : « plus personne au Pérou ne parle quechua depuis très longtemps. C'est une langue morte. Même les Indiens ne parlent plus du tout cette langue ». « Même les Indiens ». Cet homme pourrait jouer le rôle d'un sioux dans un western de Sergio Leone ! Mais « les Indiens » qualifient plus un mode de vie qu'un type physique, ce qui peut se comprendre. (Un jour, à Cuzco, une dame riche au type très indien a insulté ainsi devant nous un garçon pauvre du même type physique qu'elle : « Animal ! Indio ! »)

Je lui raconte alors que, non seulement il y a encore, dans son pays, beaucoup de gens qui parlent quechua ; mais aussi, qu'il existe un système d'éducation bilingue pris en charge par l'Education Nationale ; enfin, que j'ai rencontré des gens qui ne parlaient que le quechua, et pas l'espagnol. L'homme rit, sans méchanceté. Il me parle de ces rêveurs d'Européens qui viennent chercher des mythes incas et me répète que ce que je dis est totalement abracadabrant : le quechua est une langue morte.

J'ai compris en descendant de la voiture que son jugement était sans appel : encore une bourgeoise occidentale avide de sensations exotiques et de princes incas déchus. Les jours suivants, je rebaragouinai en quechua dans la région de Cuzco pour faire mes achats sur le marché, dans le froid ensoleillé des montagnes.

Un soir d'hiver à Paris, à la fin de l'année 2010

Plusieurs amis et amis d'amis s'étaient retrouvés au bar du Rosebud, rue Delambre, en haut de Montparnasse. Nous parlons de choses et d'autres et quelqu'un lance

à la cantonade que je parle des langues « rares ». Un des hommes est très intéressé par la question. Il apprécie l'idée d'agir pour sauver les langues du monde de leur mort par étouffement télévisuel. Il semble admiratif de mon intérêt pour ces cultures en perte de vitesse. Je dis alors mon intention d'apprendre le breton. L'homme s'esclaffe. « C'est ridicule ! » Je lui demande pourquoi. Il me répond que la langue bretonne n'a plus cours en Bretagne. J'affirme que si : elle est en grave péril, mais des locuteurs la parlent toujours. Il se met alors à m'expliquer la Bretagne, qu'il connaît bien : il y possède une maison, à l'intérieur des terres, et s'y rend souvent. Plus un Breton ne parle breton, excepté, peut-être, deux ou trois très vieilles personnes dans le Finistère. Je nie ses dires. Il lève les yeux au ciel, lassé par la bêtise humaine. Le ton devient moins pacifique ; pour lui démontrer que son « expérience indiscutable » n'est pas un argument suffisant, je lui raconte l'histoire de mon chauffeur de taxi.

Pour lui, la comparaison n'a pas lieu d'être. Cette histoire de négation du quechua est possible au Pérou, où, m'explique-t-il, les gens sont incultes, les montagnes où l'on parle quechua sont trop hautes, la communication entre les villes et les campagnes, impossible ; mais dans une France traversée de routes et exhaustivement administrée tout le monde sait ce qui se parle ou non ; habitué de la Bretagne, il est bien placé pour savoir que le breton est une langue morte. Il prononce une diatribe contre les « régionalistes » prêts à inventer n'importe quel fait pour servir leur idéal dépassé. Quand je mentionne la présence d'une école Diwan à quelques rues de là où nous buvons nerveusement nos Porto rouge et Martini blanc, il m'explique que cette école, si elle existe réellement, n'est que l'émanation d'une organisation sectaire qui prend en otages de jeunes enfants pour leur enseigner une langue bretonne fausse, qui n'existe plus et qu'on ne connaît plus.

La nuit en retrouvant le boulevard Montparnasse, je sais que son jugement est sans appel. Je fais partie des fanatiques, au mieux des doux crétins, au pire des dangereux intégristes qui se recréent un monde celtique imaginaire pour oublier les monotonies du monde moderne. Et je repense à la fougue qu'il déployait, au premier verre de porto, pour défendre la langue quechua... Cette langue quechua qu'un chauffeur de taxi liménien balayait d'un revers de main à l'époque même où mon ami le chanteur de rock Fredy Ortiz, du groupe Uchpa, rencontrait le succès en chantant son rock & blues en quechua dans les bars alentours...

Où trouver la réalité, qu'elle soit bretonne ou quechua, si nous rêvons tous le monde qui nous entoure ?

Edith de Cornulier



Quels drapeaux pour la Bretagne ?

par **Joël Cuzon du Rest**

Un débat important parce qu'issu de divers horizons, on peut le craindre, s'est instauré sur la question des emblèmes dessinés à représenter la Bretagne. Il s'agit là d'un sujet jusqu'alors peu traité dans notre Pays, mais qui doit être abordé dans un esprit de sérénité. Il touche à la fois le passé et l'avenir. Avec trois formulations différentes de symboles, dits nationaux, la Bretagne possède une diversité vexillologique dans le graphisme, mais non dans les couleurs, qui mérite que l'on s'y arrête.

En tout premier lieu par l'ancienneté nous avons la croix noire sur fond blanc (**Kroaz Du**). Selon Michel de Mauny, historien bien connu : *« Ce sont les Croisades qui donnèrent naissance aux premiers emblèmes nationaux afin de distinguer entre elles les différentes nations qui mêlaient leurs chevaliers dans les combats (...). Au camp international réuni à Gisors en 1188 la Croix Noire distingue les Bretons des Français, des Anglais et des Flamands qui arborent respectivement la Croix Blanche, Rouge et Verte. Tant que dura l'Etat Breton la Croix Noire figura constamment sur les uniformes militaires, sur les enseignes de l'armée et sur les pavillons de la marine bretonne ».*

La Croix Noire est attestée au cours des siècles en maintes rencontres guerrières sur terre et sur mer jusqu'en 1532. Après cette date elle fut maintenue dans sa version comportant quatre cantons herminés par l'Amirauté de Bretagne comme pavillon officiel sur les navires de guerre et de commerce jusqu'en 1681. Elle continuera à flotter sur nos navires de commerce jusqu'en 1789. Nous la retrouvons au cours des âges sur divers portulans anciens.

En second rang par ordre historique, nous avons la bannière herminée noire et blanche, qui était la marque personnelle de certains de nos ducs. Elle n'a plus guère de représentativité puisque la souveraineté ducale *ad personam* a disparu. Cependant l'hermine est toujours bien présente dans nombre d'armoiries.

Enfin nous avons depuis 1920 le drapeau, dit **Gwenn ha Du** en langue bretonne, dont les neuf bandes elles aussi noires et blanches rappellent les neuf anciens évêchés. Il comporte un canton herminé faisant le lien avec la bannière ducale.

Pour ce Gwenn ha Du, si l'on constate la charge émotionnelle dont il est porteur, si l'on prend en compte les habitudes acquises et acceptées par la population

partout en Bretagne comme à l'extérieur, il est impensable de le remettre en question. Nous avons là **LE DRAPEAU** contemporain et unique.

Par contre, témoin de l'histoire, la Croix Noire fait partie de notre patrimoine si l'on se réfère aux usages réputés constants pendant 600 ans. Dans son graphisme premier, sans hermines qui n'étaient pas bretonnes à l'époque de sa création, elle est originale et élégante. De plus par cette sobriété elle est très « lisible » en mer.

De divers côtés on nous propose, avec juste raison, la renaissance de la Croix Noire simple et non de son dérivé herminé, si sympathique soit-il. Cette Croix Noire est un symbole de la continuité bretonne durement acquise au cours des siècles : nous n'avons pas le droit de la laisser dans l'oubli ou la semi-clandestinité. Les Bretons qui habitent un pays essentiellement maritime possèdent là **LE PAVILLON** de marine.

Le **GWENN ha DU** et le **KROAZ DU** (Croix Noire) sont donc nos deux emblèmes représentatifs à arborer.

Mais il faut le dire avec force, la Bretagne ne peut à aucun prix permettre de voir se développer une querelle des Anciens et des Modernes. Aucun pays ne possède deux drapeaux dits nationaux. Vouloir affirmer le contraire serait vouloir faire oeuvre de division et de confusion.

Par contre la Bretagne indivise, comme nombre de pays maritimes peut disposer à la fois d'un drapeau **ET** d'un pavillon de marine ainsi que le montre clairement l'album des pavillons nationaux et des marques distinctives du SHOM édité par la Marine Nationale à Brest.

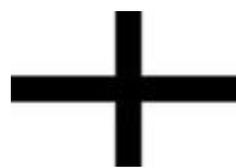
Drapeau et pavillon ont l'un et l'autre leur place et la dialectique du choix ne se pose pas.

Espérons que le monde maritime breton verra tout l'intérêt qu'il peut y avoir à restaurer une marque aussi ancienne par son passé glorieux et aussi moderne par son « look ». La parole est aux compagnies de navigation, aux capitaineries, aux shipchandlers et aux innombrables équipages du long-cours, du cabotage et de la plaisance et à tous les amoureux de la mer bretonne.

Joël Cuzon du Rest



Gwenn ha Du



Kroaz Du



La renaissance du manoir du Leurven :

Histoire d'une restauration

par **Frédéric Lefèvre**



Façade sud 2006

1993

Découverte du Leurven. Nous y retournons ensuite chaque été et constatons malheureusement que son état ne cesse de se dégrader.

Hiver 1997-1998

Le toit s'effondre et entraîne dans sa chute l'écroulement d'une partie importante du mur nord, à moins que ce ne soit l'inverse.

1998-2000

Nous entamons des démarches, via le notaire du village, pour sensibiliser la SCI propriétaire et proposons de racheter le manoir, qui menace de tomber en ruine. Nos courriers restent sans réponse.

2001

Nous apprenons que le manoir et ses terres sont en fait hypothéqués depuis plusieurs années, du fait de la faillite de la société propriétaire. Nos espoirs retombent. Nous abandonnons (provisoirement) l'idée du Leurven et recherchons une autre acquisition.

J'explore alors le Trégor avec l'aide d'un guide précieux, Frottier de La Messelière. Mais, je reviens régulièrement au Leurven, qui ne quitte pas mes pensées, éclipsant les autres manoirs que je visite.

2002

Poursuivant notre projet de restaurer des vieilles pierres, nous faisons une proposition pour racheter la moitié du manoir de Kerdu en Ploumilliau, dont l'autre moitié (qui n'est pas à vendre) appartient à la même société propriétaire du Leurven. La situation est tout aussi complexe, mais notre rêve de manoir prend forme.

Un Vendredi de Décembre 2002

Notre notaire appelle Sandra triomphant pour lui annoncer une bonne nouvelle : « Il est possible de racheter Kerdu dans sa totalité ».

Je rappelle le notaire et lui demande :

« Si l'autre moitié de Kerdu est à vendre, cela veut dire que la situation s'est également débloquée pour le Leurven ? »

Il me répond positivement, les hypothèques ayant été levées, mais refroidit aussitôt mes espoirs, car il a déjà un acheteur. Cependant, j'obtiens in extremis de pouvoir remettre une offre le lundi qui suit. Nous passons alors un week-end fébrile à compter et à recompter. Sandra me suit dans cette folie. Elle accepte de ne pas brider ma passion, ce dont je lui serai éternellement reconnaissant. Nous décidons ensemble que ce projet ne doit pas primer sur tout le reste et notamment sur notre vie de famille.

Entre temps, le manoir a continué sa lente agonie. Dans quel état est-il ?

J'appelle alors Bruno Fomel, un entrepreneur spécialiste du granite, fils et petit-fils de tailleur de pierre, et lui pose la question de confiance :

« Pouvez-vous vous rendre ce week-end au Leurven et tenter de répondre à ces deux questions : le bâtiment peut-il être sauvé ? Si oui, accepteriez-vous de prendre en charge son sauvetage ? »

Nous sommes le dimanche après-midi. Une demi-heure plus tard, je reçois un coup de fil enthousiaste. Bruno Fomel est déjà sur place :

« Je me promène dans le manoir, il est magnifique. Oui, on peut le sauver, et oui, je suis partant ».

Excité et renforcé par ce soutien, j'appelle le notaire le lundi à la 1^{ère} heure et lui fait une offre. Le prix n'est pas négociable, tant pis. Deux jours plus tard, il nous confirme l'accord des cédants : « Vous avez eu chaud, des Anglais étaient aussi sur le coup » !

Nous voici à la tête d'un domaine de 52 hectares, au milieu duquel trône un tas de cailloux, sans toit et avec 3 murs sur 4 ! L'aventure commence ...

2003

Le manoir est à peine visible, cerné par les ronces et le lierre qui grimpent à plus de 10 mètres. La porte au décor flamboyant, le puits sont enfouis sous la végétation. Je ne peux que les imaginer, grâce au dessin de La Messelière.



Façade nord 2003

Nous tenons à défricher nous-mêmes et à dégager les abords pour pouvoir pénétrer à l'intérieur. Après quelques efforts, nous découvrons des merveilles d'architecture : une immense salle, un escalier à vis, des cheminées majestueuses, des fenêtres à coussièges, un passe-plat, des niches...

Mais, les étages sont inaccessibles : il n'y a plus de planchers, les poutres tombent dans le vide, le toit est au milieu de la salle haute.

Durant l'été 2003, une opération débroussaillage est engagée pour dégager les abords du manoir. Cela nous permet de découvrir le jardin clos qui jouxte le pignon et de prendre un peu plus possession de la demeure.

Au pied de la façade nord, une montagne de pierre nous prive de la vue sur l'arrière du manoir. Une brèche béante s'est formée sur 15 mètres de large et sur toute la hauteur d'un étage.

La 1^{ère} étape est de dégager les pierres et vider l'intérieur. Une seule solution : acheter une grue ! Nous en trouvons une sur un port avec une barre de flèche à 15 mètres, afin qu'elle passe au-dessus des souches de cheminée. C'est notre 1^{er} investissement : elle est là pour un moment, au moins une dizaine d'années.

Cette même année 2003, nous quittons Versailles pour emménager à Quimper. Nous quittons la ville Royale pour la capitale de la Cornouaille.

Nous allons pouvoir traverser les Monts d'Arrée et emprunter la magnifique route de St Michel de Brasparts, aussi souvent que nous en aurons envie, pour aller suivre notre chantier.

2004

Les premiers travaux de déblayage ont commencé. Bruno Fomel vide l'intérieur du manoir et enlève les poutres et tout ce qui est tombé avec l'aide de la grue. Nous pouvons mesurer l'ampleur des dégâts. Quand on entre à l'intérieur, on fait face au mur pignon et sa succession de cheminées. Une véritable vue en coupe, comme un dessin des architectes des monuments historiques. Le ciel est au-dessus de notre tête. Quand il pleut, nous sortons pour nous abriter...

Mais, une question s'impose : par où commencer ? Faisant abstraction de l'état du manoir, je l'imagine déjà reconstruit, ayant retrouvé tous ses lustres gothiques. Avec l'aide d'une association hollandaise de réinsertion, nous entreprenons de dégager le tas de pierre à l'arrière, le triant sommairement en 2 autres tas, les pierres taillées à gauche, les moellons à droite. Cela nous occupe le mois d'août entier.



Façade nord 2004

2005

Nous avons sollicité une aide de l'ANAH pour aménager une des dépendances en y créant un logement pour notre « gardien », le dernier représentant de la famille ayant acquis le manoir comme bien national après la Révolution. Il vivait là dans des conditions déplorables. Il aura un appartement décent, sous la forme d'un logement social, et se propose de « veiller » sur les pierres.

Bruno Fomel a démarré la rénovation de l'aile ouest. Des blocs massifs se sont détachés des murs. La corniche du toit menace de tomber. Des linteaux de fenêtre penchent dangereusement. Il s'agit aussi de poser une charpente définitive sur cette partie. Pour cela, nous avons fait appel à un spécialiste des monuments historiques, Yves Rihouay, qui a œuvré sur plusieurs manoirs de la région. Il nous propose un modèle de charpente XVIème, sur le modèle de la Roche-Jagu. Nous acquiesçons évidemment. Le montage de la charpente a lieu pendant l'hiver 2005/2006.



Charpente aile ouest 2005

Nous avons aussi changé plusieurs poutres dans cette aile et pouvons circuler sur 2 étages. Enfin, nous prenons conscience de la dimension des pièces hautes et imaginons leur future destination : de vastes chambres avec leurs salles de bains...

Durant l'été, nous faisons aussi la connaissance d'un jeune tailleur de pierre, Pierre Malissin, compagnon du tour de France. Ce dernier sort enthousiasmé de sa visite du Leurven et nous donne des renseignements précieux sur le bâtiment, fruit de plusieurs campagnes de construction, avant et après les guerres de la Ligue. Nous sommes fascinés par ses explications : c'est une incroyable lecture à livre ouvert d'un manuel d'architecture !

2006

Au cours de l'hiver 2006, nous devons prendre deux grandes décisions. Tout d'abord, embaucher Pierre Malissin comme tailleur de pierre. C'est évidemment

une garantie pour nous permettre de respecter le bâti, tel qu'il a été conçu par ses anciens Seigneurs et les artisans du XV^{ème} siècle. Il sera notre gardien du temple !

Naïvement, j'avais pensé qu'ayant trié toutes les pierres de taille, principalement les ouvertures taillées du mur nord effondré, il serait aisé de les réemployer pour rebâtir l'arrière. Ce ne serait qu'un jeu d'enfant qui s'apparenterait à une sorte de puzzle... Rapidement, je comprends que tout n'était pas aussi simple. Certes toutes les pierres étaient sur place. Mais, la plupart n'étaient pas réutilisables ou simplement comme moellon ! Le tailleur de pierre s'impose donc. Nous concluons un contrat avec Pierre. Deuxième décision, comment reconstruire le mur nord en partie effondré ?

La base de ce mur, correspondant au rez-de-chaussée et à la grande salle basse, était intacte, du moins en apparence. Seuls « manquaient » le 1^{er} étage et l'étage de comble sur une largeur d'environ 10 mètres. Hélas, Bruno Fomel et Pierre Malissin sont formels. Reconstruire en s'appuyant sur le mur du rez-de-chaussée est dangereux. Le risque est de voir le mur s'effondrer à nouveau, une fois remonté, du fait de la fragilité des fondations. Nous comprenons qu'il faille donc démonter ce qui reste du mur arrière, depuis la chaîne d'angle du pignon sur toute la largeur de la salle : sur 15 mètres de large, un mur faisant 1 mètre d'épaisseur et sur une hauteur de 10 mètres, soit 150 m³ de maçonnerie ! Quand ce mur sera remonté, nous aurons sauvé le bâtiment. Cette échéance nous paraît très très lointaine, à peine imaginable.

Le démontage du mur nord s'effectue au cours de l'automne 2006. Les pierres sont numérotées et déposées pour être entreposées dans le jardin clos. Une cheminée du 1^{er} étage qui risque de fragiliser le pignon est également démontée. Sur plus de la moitié du bâtiment, seule subsiste la façade sur la cour d'honneur, côté midi. Quand on pénètre dans le manoir, plus rien n'arrête la vue sur les bois environnants. Nous avons l'impression d'être dans un décor de théâtre.



Vue intérieure 2006

Avant l'hiver, le charpentier a coiffé la tourelle avec une très belle charpente croisée en chêne. Au moins, il ne pleut plus dans l'escalier...

2007

Le programme des travaux est maintenant bien arrêté et leur organisation parfaitement huilée. Tout d'abord, pendant l'hiver, Pierre Malissin taille les ouvertures. Parfois, il arrive à reconstituer certaines parties en retrouvant, comme dans un puzzle, les morceaux éparpillés parmi le millier de pierres de notre tas. Ainsi, il « recolle » les 3 pièces d'un linteau de fenêtre, qui s'était brisé lors de la chute du mur. La « greffe » est invisible à l'œil nu.

Si certaines pierres ont réutilisables, d'autres sont à retailler. Notre compagnon s'aide des blocs existants. Mais, c'est loin d'être suffisant. Nous devons donc partir en quête de granite. Pierre Malissin, qui a dans sa tête la carte géologique de la Bretagne, nous explique que les pierres qui ont servi à la construction ont été extraites sur place. A proximité du colombier, l'ancienne carrière est encore visible, mais n'est plus exploitable. Pierre a repéré à 500 mètres du Leurven, à proximité de la chapelle de Christ, des « boules » de granite dans un champ. Comme les icebergs, il s'agit d'affleurements, dont la majeure partie se situe sous terre et qu'il faut donc extraire. A l'aide de dynamite, 60 m³ sont sortis de terre et chargés à bord de 2 semi-remorques et transportés vers Morlaix, où ils seront sciés en tranches, prêtes à être taillées. Le propriétaire du champ nous remercie : il va enfin pouvoir labourer son champ sans abîmer son tracteur ! Pierre a vu juste : le granite extrait du sol est le même que celui utilisé il y a plus de 500 ans au Leurven. Il s'agit de la veine du Yaudet, un granite à gros grain incrusté de cristaux roses... Nous sommes à peine à un kilomètre de la fameuse côte !

Quand le printemps arrive, Bruno Fomel et son équipe de maçons entrent en scène pour poser les pierres taillées par Pierre Malissin et remonter petit à petit le mur nord. La 1^{ère} étape consiste à repartir sur des fondations solides. Une dalle de béton est coulée, de même qu'une semelle d'un mètre de large qui va servir de support au mur. La reconstruction va prendre trois étés à raison d'un étage par an. A la fin 2007, les niches et portes du rez-de-chaussée ont été soigneusement remontées. Enfin, la reconstruction prend forme.

2008

En 2004, nous avons fait abattre des chênes dans une forêt d'Ille-et-Vilaine. Les énormes poutres d'origine, qui supportaient les planchers des salles, sont en effet presque toutes inutilisables. Dans le meilleur des cas, elles ont pourri en « tête » dans des murs gonflés d'humidité. Au mieux, elles sont « raccourcies » et mises de côté. La scierie nous livre les nouvelles poutres qui ont séché pendant 4 ans.

Elles seront posées étage par étage au fur et à mesure de l'avancée du mur arrière. La 1^{ère} grande fenêtre à embrasure retaillée par Pierre Malissin est posée

pendant l'été. Pour cette fenêtre avec ses coussièges, il lui a fallu 2 mois d'un travail colossal. Autour des ouvertures, le mur monte. Le rez-de-chaussée est « refermé » pendant l'été. Les 5 grosses poutres de la grande salle prennent donc position. Cette ancienne salle basse est à nouveau « plafonnée », à notre grande joie. Nous pouvons aussi maintenant circuler au 1^{er} étage dans ce qui était l'ancienne salle haute, les appartements du Seigneur.

Les dimensions de ces deux pièces, 100 m² chacune, nous impressionnent : de vraies salles de bal ! Une des 2 fenêtres de la façade côté cour est débouchée. Au XIX^{ème}, elles avaient été réduites à la suite du fameux impôt « portes et fenêtres ». Un flot de lumière pénètre dans la pièce. La 2^{ème}, dont le linteau est cassé, attendra la reprise que nous devons aussi faire sur cette façade. A l'automne, les maçons partis sur d'autres chantiers, notre tailleur de pierre retrouve son atelier et continue son œuvre : les 2 fenêtres du 1^{er} étage, qui seront posées en 2009.



Salle basse rez-de-chaussée 2008

2009

Le rythme est pris. Au printemps, les maçons reviennent pour poser ce qui a été taillé pendant l'hiver. Cette année là, nous avons tous un objectif : arriver en haut et terminer ce mur qui occupe nos esprits depuis si longtemps...

Deux nouvelles fenêtres ont été taillées à destination de l'ancienne salle haute du 1^{er} étage. La cheminée qui avait été démontée en 2006 retrouve son emplacement d'origine dans l'axe de sa « sœur jumelle » qui lui fait face.

Fin juin, le mur arrive au niveau du plancher de l'étage de comble. Les poutres du 2^{ème} étage sont posées dans la foulée. Une même impression se dégage : la salle haute a retrouvé sa dimension d'origine, tout comme la grande salle du dessous.

Cette dernière était réservée aux activités publiques. Le Seigneur du Leurven détenait en effet un droit de moyenne et basse justice. La salle haute constituait

ses appartements, où se déroulaient les occupations familiales et privées. Nous pouvons maintenant circuler au dernier étage, sous les combles –ou presque-, et imaginer ce grand espace éclairé autrefois par des lucarnes passantes.

Du grenier, part un petit escalier logé dans une échauguette accolée à la tourelle principale. C'est ainsi qu'on pouvait accéder à une « pièce haute » située en haut de la tour. C'était une pièce « chauffée », éclairée par une fenêtre à meneau, à la fois pièce de guet et « étude », où le Seigneur se réfugiait pour travailler ou ranger ses archives.

Nos garçons se sont déjà appropriés cet étage, le grand grenier pour Aymeric notre aîné, la pièce haute pour Briec notre cadet. Pour l'instant, il ne s'agit encore que d'un « solarium », du haut duquel nous pouvons admirer la vue et observer le territoire qui s'étend aux pieds du manoir.

A la fin de l'été, nous avons remporté une 1^{ère} victoire dans le sauvetage du Leurven : le mur arrière est achevé ! La façade arrière a retrouvé son allure d'antan...



Façade nord 2009

2010 et suivantes

Notre objectif de l'année est une mise hors d'eau du bâtiment avec la mise en place d'une charpente sur la partie découverte et la pose d'une couverture sur l'ensemble. Cependant, nous n'en avons pas encore fini avec la taille de pierres et la maçonnerie !

La façade d'honneur était autrefois ornée de lucarnes à gâbles aigus, qui lui donnaient une verticalité. Pierre Malissin, aidé de notre apprenti, va s'atteler à tailler 4 lucarnes à fronton triangulaire, 2 pour chaque façade. C'est parti pour 8 mois de travail, à raison de 2 mois de taille et sculpture pour chacune des

lucarnes. Comme les lucarnes, une fois taillées, doivent être d'abord posées par Bruno Fomel, le charpentier attendra donc l'été pour intervenir et poser la charpente de l'aile est.

Nous nous donnons encore deux années pour prendre possession de notre manoir : Après la charpente et la couverture, nous attaquerons l'aménagement intérieur, qui nous semble tellement plus facile à réaliser...

Habiterons-nous un jour cette maison qui nous habite depuis tant d'années ?

Frédéric et Sandra Lefèvre



Lucarne façade sud 2010

Les aventures d'un chevalier breton désarmé par LA POSTE ! par Jakez

- **LA POSTE** : Nous faisons suite à votre demande relative à la personnalisation de visuels de timbres. Nous avons le regret de vous faire part du refus de LA POSTE de fabriquer vos timbres en vertu de l'article 7 des conditions générales de vente du timbre-poste personnalisé (présence d'arme). Vous recevrez, dans un délai de 15 jours, un chèque de remboursement.
- **TUDJENTIL BREIZH** : N'ayant pas vu dans l'article 7 des conditions générales de vente du timbre-poste personnalisé, une explication valable du refus de La Poste de fabriquer le timbre personnalisé ci-joint (*chevalier.jpg*), nous nous permettons de vous signaler que de nombreux pays d'Europe (Monaco, Portugal, Lituanie : scans ci-joint) ont représenté dans leurs séries courantes de timbres des sceaux héraldiques tel que le nôtre représentant un chevalier armé d'une épée. Nous vous demandons donc de bien vouloir reconsidérer votre position en fonction de ces éléments.
- **LA POSTE** : Pour la personnalisation de timbres via le service *Mon Timbre à Moi*, notre service juridique refuse toute commande représentant une arme quelle qu'elle soit.
- **TUDJENTIL BREIZH** : Donc nous en déduisons que si nous vous resoumettons notre projet sans arme dans la main du chevalier il sera accepté ...
 - **LA POSTE** : Oui sans arme, il n'y aura aucun problème.

TUDJENTIL

<http://anb.asso.free.fr>



anb.asso@free.fr

OREIZH

Projet refusé

TUDJENTIL

<http://anb.asso.free.fr>



anb.asso@free.fr

OREIZH

Projet accepté



Attributs et conditions de la noblesse bretonne (suite et fin)

par **Jean de Saint-Houardon**

De toutes les provinces françaises, la Bretagne est celle qui compte la plus grande part de noblesse issue du moyen-Âge. L'apogée de la noblesse bretonne, à l'instar du reste de la noblesse française, se situe au milieu du XVII^e siècle, avant la réformation du règne de Louis XIV. Au XVI^e siècle, l'apport continu de nouveaux venus par usurpation ou prescription, achats de terres et de fiefs nobles, offices et anoblissements, service militaire, qui tendent à s'agréger à l'ancienne noblesse en y parvenant en général, porte les effectifs de la noblesse bretonne à des niveaux records. Ainsi, par exemple, la paroisse de Plougasnou près de Morlaix, évêché de Tréguier, compte lors de la réformation de 1543 au moins 170 maisons nobles¹ !

Au XVII^e siècle, des mesures sont prises sur l'ensemble de la France, comme par exemple la révocation des lettres de noblesses conférées depuis 1578 par Henri IV, jusqu'en 1598, pour endiguer puis réduire une noblesse pléthorique au moment où se développe la politique des offices, tendant à privilégier une noblesse liée à la conduite de l'administration, avant que soit menée l'offensive générale avec la grande réformation lancée en 1668.

Des estimations, quoique difficiles à faire concorder puisque très éloignées les unes des autres, donnent toutefois quelques chiffres. Ainsi, dans son traité de 1691, le Père Toussaint de Saint-Luc estime entre mille quatre cents et mille cinq cents le nombre total des différentes familles de la noblesse bretonne. Il ajoute toutefois que « la plupart de ces noms sont portés et divisés entre plusieurs maisons, qui sont de la même famille et qui ont les mêmes armes, quoique les titres des terres et des maisons soient différents ». Il conclut à l'existence de cinq à six mille maisons et titres de différentes seigneuries possédées par autant de gentilshommes, qui ont plusieurs enfants, dont le nombre augmente toujours. En prenant pour hypothèse quatre sujets par maison, on parvient à un nombre de vingt cinq mille personnes. En 1696, Béchameil de Nointel, dans un rapport qui s'appuie sur des rôles établis pour la capitation (impôt sur les têtes nobles), chiffre quatre mille familles (qu'il faut voir comme des branches), contre 6000 « maisons » en 1668. Ce phénomène est à relier à la grande réformation de 1668-1672. Notons que celle-ci confirma 2060 familles (2084 selon Pol Potier de Courcy) : certaines ont la même origine, mais sont différenciées quand d'autres recouvrent plusieurs branches, classées comme

¹ maisons inégalement représentées aux montres de l'époque, puisqu'en 1534 (2 ans après le traité d'Union), on ne recense que 48 noms pour la noblesse de Plougasnou, contre 94 noms, dont 21 récemment anoblis, lors de la montre générale des neuf évêchés tenue les 4 et 5 septembre 1481 (65 pour Morlaix intra-muros). Enfin, pour illustrer les fluctuations du lieu et l'inégale présence des représentants des familles nobles à l'occasion des montres, la réformation de 1427 cite 49 manoirs et 72 hostels à Plougasnou. Nonobstant ces écarts qui interrogent, on retiendra la très forte densité nobiliaire de cette paroisse.

des familles à part entière selon certains auteurs. D'autres sources en donnent moins encore avec mille huit cents familles à la fin du XVIII^e siècle, mais le classement de ces familles a dû se faire d'une autre manière car l'on ne peut croire à une telle déperdition en un siècle, et on peut regretter qu'il n'ait pas abouti sur un nombre d'individus.

Un regard sur la répartition de la noblesse par évêché au début du XVIII^e siècle désigne l'espace du département des Côtes d'Armor comme le territoire où la densité nobiliaire est la plus forte. Ainsi, la partie de la Bretagne située entre l'estuaire de la Rance et Morlaix associant les évêchés de Tréguier, de Saint-Brieuc et de Saint-Malo, concentre 50 % des « capités » de 1710. L'évêché de Léon compte 7, 5 % de la noblesse de Bretagne, quand les grands évêchés de Quimper, Vannes et Nantes atteignent à peine le tiers du total, et l'évêché de Rennes, seulement 10 %. La noblesse s'est localisée au profit des petites villes, surtout dans les ports du Léon et du Vannetais et des paroisses de la côte nord de la Bretagne ou des environs de Rennes. Ainsi, Saint-Pol de Léon compte 38 familles nobles, Landerneau, 26, Hennebont et Auray, chacune 18. En tenant compte des familles parlementaires, Rennes en recense 75. Jean Meyer, dans son ouvrage sur la Noblesse Bretonne, observe qu'au début du XVIII^e siècle 56 % de la noblesse bretonne vit sur moins de 20 % du territoire breton. Il souligne que le pullulement de la noblesse bretonne s'explique en partie par l'abondance de la noblesse pauvre. Ainsi, le tiers de la noblesse de Saint-Brieuc est réduit à la mendicité. A Plouha, où la misère de la noblesse locale est proverbiale (« Noblanz Plouha, noblanz nentra »), deux familles seulement paient 30 livres de capitation, une 22 livres, une autre 15 livres, onze, 9 livres, trois, 6 livres, quatre 4 livres 10 sols et vingt-quatre familles ne peuvent payer. En fait, en 1710, 31 à 32 % des nobles sont riches, dont 9 % très riches, 54 à 55 % ont peu de moyens et parmi eux, 38 % sont très pauvres (la noblesse de Plouha, par exemple, est à 77 % misérable). Enfin, à peine 14 % appartiennent à la moyenne noblesse.

Des événements particuliers participèrent à l'exode des nobles vers les villes, comme l'insurrection des Bonnets rouges en 1675, qui engendra incendies et pillages des manoirs et châteaux dans le Poher². La plupart des gentilshommes sinistrés étaient pauvres et ne purent rebâtir leurs demeures. Ils émigrèrent alors vers les villes où la sécurité leur semblait meilleure et où ils purent rétablir leur situation matérielle par l'obtention de charges rétribuées et/ou par des mariages avantageux.

Tout au long du XVIII^e siècle, le phénomène d'émigration de la noblesse rurale vers les villes s'intensifia, jusqu'au doublement du pourcentage de la noblesse urbaine. En 1710, déjà, plus du tiers des nobles des évêchés de Rennes, Vannes et Saint-Pol résidaient en ville contre 25 % pour ceux de Nantes et de Tréguier. Ce phénomène est particulièrement notoire à Rennes, puisqu'en 1780 ce sont près de

² le Poher est limité au : - Nord, d'une part, par l'évêché de Léon et physiquement par la chaîne des Monts d'Arrée, d'autre part, par l'ancien comté de Guingamp, - à l'Est par le pays de Quintin, - à l'Ouest par l'ancienne chastellenie de Châteaulin et - au Sud par le cours de l'Aulne et les limites méridionales de Spézet, Tréogan, Plévin, Paule et Glomel. C'est à Plouyé et Pleyben que se forma en août 1675 l'insurrection paysanne, dite des Bonnets rouges, pendant en Basse-Bretagne de la révolte du papier timbré déclenchée en avril de la même année à Rennes. Les insurgés incendièrent une cinquantaine de maisons nobles. Les représailles du pouvoir royal fut terrible et les arbres de la région plochèrent longtemps du poids des pendus.

400 familles nobles couvrant près de 2000 individus, qui résident à Rennes ! De fait, le mode de vie qui implique une résidence en ville (« à la capitale » en ce qui concerne Rennes) et une résidence à la campagne que l'on retrouve l'été, s'est développé et a grandement participé à pareille progression. Ici, il convient d'ajouter que la résidence secondaire était assez généralement celle de la ville où l'on passait l'hiver et que l'on occupait pendant la période d'exercice de sa charge (6 mois environ), dans des logements que l'on louait souvent.

L'imposition de la noblesse

Tout noble devait un impôt direct au regard de ses revenus : « la capitation » (impôt par tête). Cette capitation nobiliaire était fixée par l'Intendant.

Il n'en était pas de même pour la capitation visant le reste des Bretons. Cet impôt principal sur le revenu, instauré par une ordonnance du 18 janvier 1695 pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg pour une durée limitée (la Bretagne dut partager entre ses villes 1 900 000 L, lors de son instauration, pour s'acquitter de la totalité de l'impôt), fut reconduit après une brève rupture, tout au long du temps restant à la monarchie. C'est le Parlement de Bretagne qui fut chargé de son recouvrement, et non pas l'Intendance.

Les nobles bénéficiaient de l'exemption de fouage, du droit de franc-fief, de la plupart des péages et coutumes, du logement des gens de guerre et des corvées.

Au milieu du XVIII^e siècle, on peut estimer que le pourcentage de l'impôt payé par la noblesse, qui fluctuait avec les années, se plaçait dans la fourchette comprise entre 20 % et 30 %.

Rappelons que le noble paie à l'instar du roturier la taxe de franc-fief sur ses terres roturières.

Les titres

Les titres reposent sur une seule tête et les fils d'un titulaire n'ont droit ni à un titre d'un degré inférieur, ni à plus forte raison, au titre même porté par le père (circulaire du garde des sceaux du 18 juillet 1874 aux procureurs généraux).

Ils ont été et sont toujours assujettis à une inflation continue depuis la fin du XVI^e siècle, or sous l'Ancien Régime, se sont en premier lieu les terres qui, « décorées », titrées et érigées en marquisat, comté, vicomté, baronnies, attribuaient à leur possesseur le titre conféré. On note une inflation des titres arborés en Bretagne : 37 marquisats pour une foule de marquis, 41 châtelainies dont les possesseurs se qualifient de barons, comtes (500 comtes à la fin de l'Ancien Régime), etc. 33 Baronnies ou prétendues telles³. Ces titres ne forment pas une structure

³ selon un édit de 1579, la baronnie devait être composée de 3 châtelainies au moins, un comté de 2 baronnies et 3 châtelainies au moins ou une baronnie et 6 châtelainies et un marquisat de 3 baronnies et 3 châtelainies au moins. Pour acquérir un titre de noblesse héréditaire sous l'Ancien Régime, l'unique moyen légal était d'obtenir sa concession par lettres patentes dûment enregistrées par le parlement et à la Chambre des comptes.

hiérarchisée en pyramide et n'accordent pas un surcroît de noblesse, car ils ne s'attachent pas aux familles mais aux fiefs, en conséquence de quoi, une lignée perd le titre quand elle perd la terre qui en est décorée. Le nouveau possesseur le reprendra s'il est noble, sinon, il sera dit, par exemple, seigneur de la baronnie de « X ». Il convient toutefois de retenir que des titres ont été conférés depuis la Révolution, à titre personnel ou héréditaire. Il en est ainsi pour les comtes et barons d'Empire, revalidés sous la Restauration, comme des titres accordés par les monarques du XIXe siècle et reconnus ensuite par les institutions.

Hors des titres tirés des terres possédées, il y eut d'autres titres que l'on a désigné sous le nom de titres de courtoisie ou de brevet. Depuis Louis XIV, les rois se sont montrés à l'égard de leur distribution à ce point si généreux que rares sont les familles nobles dont aucun membre en fut décoré. En effet, dans les commissions, lettres ou brevets militaires délivrés par les rois aux officiers généraux, voire même supérieurs, ainsi que dans les preuves de la cour, les noms des gentilshommes étaient en général précédés d'un titre que les « honorés » regardaient comme pouvoir être porté par eux la vie durant. Ces titres étaient personnels, mais leurs héritiers en reconduiront souvent l'usage.

Sous les ducs, les seigneurs de la cour étaient souvent désignés sous le titre de baron. Le duc disait « nos barons » pour indiquer que ceux-ci tenaient leur fief directement de sa personne. Ils apparaissaient au sein de la noblesse bretonne comme l'élite. Toutefois, le duc désignait aussi sous ce même titre de baron, des membres de sa suite. Par ailleurs, les seigneuries qui étaient fiefs de chevalerie, conféraient à leurs propriétaires le titre de baron féodal. En Bretagne, les barons précédaient les vicomtes en matière de préséances : ainsi le premier degré et le premier rang leur était accordé aux Etats et autres assemblées et on ne trouve pas d'exemple où ils furent précédés même par les comtes, sauf si ces derniers étaient parents aux ducs. Enfin, il ne faut pas associer les baronnies bretonnes consacrées par l'ancienneté et l'importance des terres qui les constituèrent avec les neufs baronnies privilégiées de Bretagne, instituées à la fin du XIVe siècle, peut-être par souci de symétrie avec les neufs évêchés de Bretagne, cherchant alors, si tel fut le cas, un équilibre à tout le moins symbolique entre le pouvoir laïc et le pouvoir ecclésiastique. Soulignons qu'il ne s'agit là que d'une supputation.

La qualité d'écuyer que l'on trouve communément dans les actes comme marque de respect, de distinction ou de déférence à l'endroit ou à l'adresse des nobles, n'est pas vraiment un titre, au sens où il n'était pas attribué par une autorité ou une instance supérieure. Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, on trouvait aussi « noble homme », comme équivalent. Ce vocable de « noble homme » désignera ensuite un notable, le plus souvent un noble, ou un noble en noblesse dormante, ou encore un notable non noble, mais vivant « noblement » (sans exercer d'activités ignobles). Jusqu'à la réformation ordonnée par Louis XIV, certains roturiers, certains notables, s'attribuaient le préfixe d'écuyer. Cet usage ne souffrait en général pas de contestations au niveau de la paroisse, quand le statut social était reconnu par la communauté. Après cette réformation de 1668-

1671, dont le but essentiel était fiscal, les usurpations devinrent plus rares, car beaucoup d'écuyers, y compris d'ailleurs des nobles qui n'avaient pu rapporter la preuve de leur état par des actes authentiques, souvent tenus exclusivement par les aînés, ou victimes d'accidents ou de pertes, furent taxés de 100 ou 400 livres et rayés des registres de la noblesse : 100 livres, quand il y avait renoncement définitif aux prétentions de noblesse et 400, quand l'individu refusait d'y renoncer, ce qui pouvait lui permettre de faire appel, quand il était sûr de son droit. Il faut observer ici que la Chambre de réformation refusait des maintenues de noblesse à des membres d'anciennes familles nobles que les commissaires n'estimaient pas suffisamment dignes de figurer dans un catalogue de la noblesse du fait de leur médiocre position ! En tout état de cause, la perspective d'une condamnation freina le phénomène. Mais ensuite, l'adjonction préalable d'écuyer et de chevalier au patronyme de la descendance des nobles maintenus lors de la grande réformation de 1668 ne gêna aucun et se généralisa. Aussi, par exemple, alors que les Espivent de la Villeboisnet ne s'attribuaient que le préfixe de noble homme à la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe siècle, leurs héritiers se firent nommer vers le milieu du XVIIIe siècle écuyer, chevalier, puis Messire ...

L'usage courant attribuait la qualité de chevalier à l'aîné et d'écuyer aux cadets. Celui de chevalier est resté mythique et envié.

Pour tendre à expliquer l'inflation que connut la qualité de chevalier à la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe siècle, il convient de retenir que les commissaires généraux de la province de Bretagne, assemblés pour la réformation de noblesse de 1668, déclarèrent chevaliers tous les marquis, les comtes, les barons et les châtelains ainsi que leurs fils aînés (les cadets reçurent la qualité d'écuyer), les enfants des officiers de la couronne, des gouverneurs et des lieutenants généraux de la province, les enfants des premiers présidents des Cours, des chevaliers du Saint-Esprit, des premiers officiers de la maison du Roi, les aînés « bretons de nation », et ceux qui avaient justifié trois partages nobles de succession en ligne directe !

Les titres de marquis et de comte faisaient l'objet de nombreuses usurpations. L'arrêt de 1663 les sanctionna par 1500 L d'amende, ce qui ralentira un temps le phénomène. Quant à celui de duc, son usurpation ne pouvait en aucune manière être tolérée.

Nous noterons que Choiseul autorisa les services du ministère de la guerre à donner des titres de marquis, comtes, barons aux officiers de noblesse ancienne.

Alors que les érections de terres en fiefs de dignité ont surtout bénéficié aux anoblis suffisamment riches pour pouvoir les posséder, les titres de courtoisie ont été donnés à l'ancienne noblesse.

Au XIXe siècle, Napoléon 1^{er} qui rétablit les titres nobiliaires en 1806 en créa plus de 3 300 (ou 3 600 selon certains auteurs) sous son règne. Quant à Louis XVIII, il « régularisera » à lui seul plus de titres de courtoisie pendant les quatre derniers mois de 1814 que ses prédécesseurs pendant deux siècles !

Sous la Restauration, l'ancienne noblesse s'est retrouvée face à une noblesse d'Empire qui était toujours titrée, c'est pourquoi ses membres n'hésitèrent pas à se donner des titres.

En 1975, des spécialistes de la question de la régularité des titres estimaient, hors ceux de duc, que sur l'ensemble des titres portés en France, 900 titres, étaient réguliers⁴ et pouvaient être enregistrés au Sceau de France (200 datant de l'Ancien Régime et 700 du XIXe siècle).

La noblesse et le clergé

En Bretagne et depuis toujours, pour des raisons diverses, la noblesse, surtout la moyenne et petite noblesse, qui ne donnaient pas de prélats, n'entretenaient pas les meilleurs rapports avec le clergé. Ce fut d'abord pour des questions de possessions et de voisinage, et cela tient à l'histoire des dotations et des privilèges bretons des évêques. Ensuite, ce fut en raison des positions du clergé plus favorables aux intérêts du pouvoir central que de ceux de la Province. Le Concile de Trente et la logique absolutiste renforça le pouvoir de contrôle des évêques sur le clergé paroissial, ce qui les placèrent à la tête d'un système d'encadrement des sujets, qui pouvait rivaliser avec l'ascendance de la noblesse. Et quand la présidence des Etats leur revint, tout convergeait pour faire de leur nomination par le pape et le Roi un acte très politique, réducteur de l'influence de la noblesse. Ainsi, de 1598 à 1715, seuls 25 évêques sur 77, dont la plupart nommés en Basse-Bretagne, viennent de familles nobles bretonnes. Le nantais Pierre de Cornulier, qui fut évêque de Rennes de 1619 à 1639, pourrait faire figure d'exception, mais il devait sa nomination au zèle loyaliste de sa famille, qui sut en donner des gages. Si au XVIIIe siècle, le haut-clergé majoritairement d'origine noble non provinciale soutient la politique royale, la noblesse locale s'en garde ou s'en défie. En ce qui concerne le bas-clergé dominé par les recteurs, économiquement mieux établis en Bretagne qu'ailleurs, son influence est importante au sein de la communauté paroissiale, quand il ne se recrute dans la noblesse que pour 10 %. Il en résulte que les conflits entre la noblesse et le clergé sont récurrents tout au long de ce siècle, tant pour des raisons spécifiquement ecclésiastiques, visant en général les droits honorifiques ou de présentation, qu'économiques, à propos des dîmes par exemple. Enfin, à la veille de la Révolution, nombreux étaient les recteurs, piqués de bienfaisance et d'amélioration sociale, qui donnèrent dans la philanthropie et beaucoup demandèrent des réformes, ce qui n'était pas pour apaiser les craintes ou les ressentiments de la noblesse rurale, conservatrice. Ce tableau ne correspond pas à l'image que l'on se fait ordinairement de la relation entre le noble et le curé, que le XIXe siècle a présenté comme la meilleure dans sa littérature, et il convient sans doute d'en atténuer les traits.

⁴ un titre est dit régulier quand il a été conféré par lettres patentes, par brevet vérifié en parlement ou par simple décret depuis 1852. Si le titre est héréditaire, il n'est régulièrement porté que par l'aîné de sa postérité suivant la filiation masculine, légitime et naturelle et l'ordre de primogéniture. Si celui-ci a été attribué au XIXe siècle et que l'acte de collation autorise l'adoption, un fils hérite du titre de son père adoptif (ex :Bouët-Willamez). Il en hérite aussi, s'il a fait l'objet d'une adoption plénière, selon les dispositions de la loi du 11 juillet 1966.

La noblesse d'ancienneté

La noblesse fut classée au regard de l'ancienneté lors de la réformation de 1668. Ainsi, sur 2 060 cotes en Bretagne, 410 sont d'ancienne extraction, 112 de simple extraction (anoblis entre 1550 et 1570) et 354 sont des nouveaux anoblis de la fin du XVIe et du XVIIe siècle.

Si l'ancienneté conférait du lustre à la famille et participait grandement au prestige d'une lignée, ce qui constituait la sphère supérieure de la noblesse se situait moins en termes d'ancienneté et de généalogie qu'en termes de pouvoirs, surtout avec et après Louis XIV, ces derniers étant alors adossés à la cour, à la haute magistrature, au haut clergé et au fisc royal. On observe que les revenus et les pouvoirs attachés à ces vecteurs de puissance étaient en vertu des alliances, tant en Bretagne, que dans le reste du Royaume, entre les mains d'un petit nombre de familles. En Bretagne, on peut évaluer à 200 le nombre de familles nobles bretonnes qui tiennent l'ensemble du pouvoir ou qui le disputent à l'Intendance, qui représente le Roi. L'ancienneté demeurait par contre « la rampe » à laquelle s'accrochait la noblesse d'autant qu'elle pouvait se trouver, par ailleurs, démunie.

La noblesse et les armées du Roi

La lecture des notices qui suivent, jalonnées de personnages ayant servi aux armées dans des rangs et positions qui honorent les familles, laisse à penser que la noblesse bretonne fut très présente dans les régiments du Roi. Mais au regard du nombre de sujets masculins matures que celle-ci recouvre, l'engagement des nobles bretons en état de porter les armes reste celui d'une minorité, surtout au milieu du XVIIe siècle où la noblesse bretonne est à son apogée numérique. Hors le fait que les officiers ne pouvaient avoir de vie de famille, le service aux armées coûtait cher et la pauvreté d'une bonne partie du second ordre peut expliquer ce phénomène, à une époque où, par exemple, « on achetait son régiment ». Celui-ci est toujours observable à la fin de ce siècle, puisqu'un rapport de l'Intendant de 1698 note comme remarquable le peu de nobles bretons servant dans les armées du Roi. Celui-ci perdura encore, bien que les bretons furent nombreux au XVIIIe siècle dans les milices garde-côtes (en fait, beaucoup d'officiers des armées du Roi quittaient le service pour devenir officiers dans les milices garde côtes), dans le « Grand corps », celui des officiers nobles, ainsi qu'au sein de « la Royale » où les Bretons représentaient 80 % des effectifs à l'époque de la guerre d'Indépendance américaine, pendant laquelle 320 vaisseaux furent armés à Brest de 1778 à 1783 et les officiers bretons nombreux dans le soutien aux « Insurgents ». C'est ainsi qu'à la fin de l'Ancien Régime beaucoup d'officiers bretons s'illustrèrent sur mer comme sur terre.

Rôle social de la noblesse

La noblesse, une par le principe, multiple dans les faits et la réalité, assura diverses fonctions sociales en rapport avec l'état et la situation de ses membres. Hors les

fonctions sociales en relation directe avec la conduite et l'administration d'un Etat, celle qui paraît être la plus partagée par la noblesse est l'assistance aux pauvres, l'aide et le soutien aux familles vivant sur ses terres.

Les nobles, quand ils acceptent d'être les parrains et marraines honorifiques des enfants de leurs métayers, ce qui se rencontre souvent, contractent moralement l'obligation d'en devenir les tuteurs en cas de besoin et de les aider matériellement. Dans la noblesse rurale, les nobles remplissent leurs devoirs de charité et de soins aux malades. Ils mettent à disposition de la communauté les services et aides que leur procurent leur position et relations. Ainsi, par exemple, vers 1630, Anne-Perrine de Querebars, dame de Keromnès, épouse d'écuyer Nicolas-Joseph Salaün (de Keramoal), chef du nom et d'armes, capitaine du régiment de cavalerie Lusignan et Brionne, habitant à Querantec (Carantec), distribue des médicaments « contenus dans la boîte du Roy, pour le soulagement des pauvres laboureurs ». Cette boîte lui fut remise par le subdélégué de Morlaix, qui l'avait lui-même reçue de Monsieur de Kerven, conseiller honoraire du Parlement de Bretagne. Toujours dans l'évêché de Léon, François-Gabriel de Penmarc'h, neuvième baron de la famille en 1717, nommé par le Roi commissaire des Haras du Léon en 1722 et répartiteur de la capitation de la noblesse dix ans plus tard, avait installé, au sein même de son château situé dans la paroisse de Saint-Frégant, un dispensaire, et aidé de sa mère, il procurait aux indigents de la paroisse des médicaments et dispensait des soins de toutes sortes, gestes dont il tira une grande respectabilité locale.

L'identité sociale et « nationale »

Le corps social de la noblesse n'était pas formellement stratifié : il y avait un corps de la noblesse avec les mêmes droits et obligations pour tous ses membres. Celui-ci ne pouvait être gradué qu'au regard de la position économique, et les clivages en son sein étaient en rapport avec la position sociale au sens où nous l'entendons aujourd'hui, de l'éducation, de la culture et des alliances. L'identité noble était entretenue et se cultivait. Dans l'espace rural, les familles voisines se recherchaient puisqu'elles partageaient les mêmes codes et valeurs, et se fréquentaient assidûment, étant liées entre elles par leur parenté et leurs alliances. Ce qui apparaît naturel se vérifie à la lecture de témoignages. Ainsi, un mémoire anonyme de 1783, recueilli par des historiens locaux et portant sur la noblesse de Roscoff à la veille de la Révolution, atteste qu'il : *« y a en ce lieu quatorze maison (s) nobles ou vivant noblement, composées en partie de deux familles, tous parents et alliés dont la plupart sont aux service (du Roi) ou ont servi et (sont) décorés de la croix de Saint-Louis. Il règne entre ces maisons la plus grande union et s'entendent ainsi qu'il est dit ci-dessus (pour) procurer audit lieu le bien que l'humanité leur suggère et que les facultés leur permette(nt) »*.

La haute noblesse⁵, quand elle n'appartenait pas à la noblesse parlementaire, souvent fixée à Versailles et distante de ses terres, fut peu sensible à sa nature

⁵ Des familles de haute noblesse héritaient de terres en Bretagne, mais résidaient ailleurs. Leurs membres employés à la Cour de Versailles y résidaient. Beaucoup n'étaient occupés que quelques mois chaque année et regagnaient alors leurs terres

bretonne, par contre la petite noblesse, souvent bilingue en Basse-Bretagne resta attachée à son passé et à sa nationalité bretonne, ainsi quand un de ses ressortissants, officier dans les armées du Roi, se présentait le faisait-il ainsi : « X, officier breton, au service du Roi ».

La justice seigneuriale

Si à l'origine, la plus haute prérogative du seigneur était le droit (et l'obligation) de rendre justice, haute, basse, civile et criminelle à tous les individus vivant sur ses terres, celui-ci se fit remplacer par des sénéchaux, et à la fin du XI^e siècle, cet usage était généralisé. Ceux-ci se déchargèrent ensuite sur les prévôts urbains et ruraux, ces derniers ayant à leur charge de poursuivre et d'arrêter les malfaiteurs. Avec le temps, la justice seigneuriale « résiduelle » ne visait plus que le petit-arbitrage civil, la justice relevant pour le reste des institutions judiciaires. La justice qui demeurait du ressort de la seigneurie fut confiée à une catégorie d'agents spéciaux : sénéchaux, procureurs, greffiers, notaires, sergents, investis d'autorités qui leur étaient déléguées ou conférées. Ces agents, intendants et officiers, qui devaient vivre de cette justice faite aux humbles, ont pu commettre des abus dénoncés par bon nombre d'auteurs, nourrissant ainsi la rancœur populaire et rendant odieuse à certains l'organisation sociale de l'Ancien régime. En effet, comme le régime de la propriété des terres était globalement en Bretagne celui du « domaine congéable » où la propriété du sol (foncier) est distincte des bâtiments d'exploitation (domanier), à l'issue du bail, le foncier avait la liberté de donner congé au domanier moyennant le remboursement des apports de celui-ci (extension de bâtiments, par exemple) : on conçoit aisément la source de litiges qu'engendre pareil système et on sait imaginer la source de frustrations que peuvent susciter les arbitrages dans ces litiges jugés en première instance à la barre du foncier lui-même ! L'historien breton Christian Kerboul, qui s'était penché sur les réalités économiques de certaines seigneuries des environs de Carhaix, relevait que la seigneurie du Stang comptait 160 conventions en 1629, rapportant 5 600 L au Seigneur de l'Etang (Stang en breton), contre 203 rapportant 8 900 L un siècle plus tard. Il en concluait, après avoir noté que des défrichements au détriment des bois et forêts furent nécessaires à l'élargissement du sol exploité, que l'augmentation très importante des redevances seigneuriales qui ne purent qu'en découler, devait avoir durement pesé sur les paysans concernés, sans préjudice des corvées et autres obligations. Cette pression ne pouvait que générer contentieux et aigreurs. Aussi la justice de cette seigneurie traita jusqu'à 25 affaires par jour, bien souvent relatives aux différends entre le seigneur et ses gens, comme en 1662, avec Sébastien de Rosmadec qui s'oppose à ses domaniers, François Guillaume, Jean le Duault et François le Berre.

Il y a lieu de retenir que les juridictions royales primaires connues sous le nom de « sénéchaussées », héritage des cours de justice duciales modifiées dès 1532, qui se trouvaient à la base de la pyramide judiciaire royale, furent réorganisées à la fin du XVII^e siècle et multipliées. Le sénéchal, officier de robe longue jugeait en première instance et en appel des affaires seigneuriales.

Les cadets

Depuis le XVe siècle, la multiplication des branches cadettes condamna une partie de la noblesse touchée par une pauvreté grandissante, provoquant son absorption par le Tiers. Si ce phénomène trouve un frein avec la noblesse dormante, elle est aggravée par la multiplication des terres considérées comme nobles, ce qui diminue d'autant la portion de l'héritage susceptible d'être partagée également. Cette situation poussa les cadets à la lutte politique en les plaçant dans une position sociale ambiguë.

Arbitrage des différends entre gentilshommes

Un édit de Louis XIV de 1693 créa et érigea en titre d'office, formé dans chaque bailliage et sénéchaussée, un lieutenant des maréchaux de France « pour connaître et juger des différends qui surviendront entre les gentilshommes, ou autres faisant profession des armes, soit à cause des choses, droits honorifiques des églises, prééminences des fiefs et seigneuries, ou autres querelles mêlées avec le point d'honneur... ». Cette instance, dite tribunal du point d'honneur, avait un rôle de conciliation. Au nombre des contentieux soumis à arbitrage, les « problèmes d'épiderme » et les questions de préséances ne furent sans doute par rares au sein d'une communauté chatouilleuse en matière d'honneurs. Mais bien des différends se réglèrent autrement, sur le pré, bien que les duels fussent interdits depuis Richelieu.

Le mariage, la famille, la richesse

Il est délicat de résumer ce qui faisait la particularité de la noblesse bretonne quant à son mode d'existence. Les situations furent toujours très variées et dépendaient des époques, des éléments de confort et d'hygiène comme des réalités sociale et économique du moment. Elles sont à distinguer au regard du niveau de fortune, de l'espace géographique et de la situation du noble, de son statut et de son lieu de résidence, soit en ville, soit dans l'espace rural, au regard des commodités ou des difficultés qui y sont liées.

A la fin du XVe siècle, on peut mesurer l'écart entre la noblesse moyenne et la noblesse riche, à partir des revenus de 100 à 500 livres de revenu noble pour la première, contre plus de 1500 pour la seconde (4000 livres pour le sire d'Acigné). La situation économique influa naturellement sur le rang social du noble, et c'était surtout des seigneurs de noblesse riche ou moyenne qui dans les temps reculés furent armés chevaliers, portant alors l'avant nom de « messire ». De tels écarts de situation se sont maintenus au sein de la noblesse bretonne à toute époque.

A la fin du XVIIe siècle, l'Intendant de Bretagne écrivait à propos de la noblesse « *De ces familles, il y en a une assez grande quantité qui ont du bien et de la fortune mais il y en a beaucoup qui en ont très peu* ».

Ainsi, au dernier siècle de l'Ancien Régime, une noblesse impécunieuse mais prolifique établie sur la côte nord, semble s'opposer à celle que recouvre les familles titrées et plus riches dans les environs de Nantes. Avec cela, se croisent des usages et des critères d'identité différents quand on passe de Basse-Bretagne en Haute-Bretagne. Par ailleurs, une inégalité des ressources diversifie les réalités économiques du second ordre. Ainsi, au XVIIIe siècle, la noblesse du Léon cumule près de la moitié des revenus du sol quand la région rennaise n'en détient guère plus d'un cinquième. En 1710, quarante familles nobles s'entassent à Plouha (22), dont une partie ne peut payer la capitation (impôt sur les têtes nobles), quand des Parlementaires importants disposent d'immenses fortunes.

Les « héritières » étaient recherchées. Souvent, on leur faisait épouser un parent, un cadet de la famille, pour conserver le patrimoine familial. Ceux qui avaient de gros besoins cherchaient à épouser des filles de « nouveaux riches » anoblis depuis peu. Toutefois, ces derniers visaient en général pour marier leurs filles que de hauts personnages.

Le mode de vie des petits nobles est resté proche de celle de son voisinage roturier. Ainsi, par exemple, tant pour le mariage que pour la fécondité, les petits nobles du XVIIe siècle ne se distinguent pas des populations avoisinantes. A partir d'études réalisées sur la période comprise entre 1581 et 1640, l'âge moyen au 1^{er} mariage des épouses des petits nobles est de 24, 4 ans. Un phénomène observé relève que dans la petite noblesse bretonne, le nombre d'enfants par mariage a diminué de 2, 62 enfants entre les deux premiers tiers du XVIIe siècle et le milieu du XVIIIe siècle : cela tient essentiellement au retard du mariage des femmes. En effet, du début du XVIIe siècle au milieu du XVIIIe siècle, les petits nobles ont épousé des femmes plus âgées, en moyenne de 3, 8 ans. Ce phénomène participe directement à la démographie nobiliaire. En effet, avec un intervalle génésique de vingt-et-un mois, se furent 2, 17 naissances évitées. Si au début du XVIIIe siècle, plus des trois-quarts des hommes de la noblesse riche et moyenne ont préféré une première alliance noble, les petits nobles (jusqu'à 20 livres de revenu) ont été plus d'une moitié à épouser une roturière dès leur 1^{er} mariage. La concentration des alliances roturières revient aux branches cadettes, et surtout aux cadets de celles-ci, où le partage noble engendre la noblesse pauvre, jusqu'à la rendre majoritaire.

La noblesse bretonne, l'éducation et la culture

La fortune confond les conditions. C'est elle qui conditionne l'éducation et la culture et au XVIIIe siècle raffiné et savant, un gentilhomme de grande maison sans usage du monde et sans culture n'était admis dans « la bonne société » que par pitié et avec condescendance : il ne pouvait y demeurer longtemps.

Les groupes humains s'associent au regard de ce qui les fédère et hors de l'action, au regard des goûts partagés, des mêmes préoccupations, d'une même éducation, d'un même niveau de connaissances, de culture, ce qui leur permet de pouvoir partager réflexions et émotions. Et il y a eut naturellement deux

mondes au sein de la noblesse bretonne, comme ce fut le cas dans le reste du royaume. Nous trouvons, d'une part, une noblesse rurale, petite ou moyenne, en général noblesse d'épée, en proie à une régression matérielle et sociale, conséquence du partage noble, qui de la moitié du XVI^e siècle au 1^{er} Empire a vu souvent ses sujets masculins servir dans les armées du Roi, sans y faire de carrières brillantes, et essayant de défendre leurs droits en régissant leurs terres, éloignés des préoccupations culturelles, et d'autre part, une noblesse aisée, urbaine, qui faisait régir ses terres à distance, étoffant son foncier quand elle le pouvait, servant au sein des institutions, ayant une vie mondaine, certes attachée à la tradition, mais aussi aux progrès, aux sciences, à la philosophie, à la politique, aux idées en cours, soucieuse de bonnes alliances, liée à son mode de vie, aux salons, à la nécessité de briller et de paraître, la poussant à l'étude, à la quête du savoir. Cette dernière est à Rennes ou à Versailles. A Rennes, le président de Robien (1698-1756), illustre bien le souci intellectuel de cette partie de la noblesse : naturaliste, amateur d'arts et d'archéologie, collectionneur, maniant la plume, membre de l'Académie de Berlin. Il posséda une bibliothèque exceptionnelle qui, saisie à la Révolution, revint à la ville de Rennes. A Versailles, le courtisan Louis-Bruno Boisgelin de Cucé, maître de la Garde du Roi et colonel au régiment des Gardes lorrains, s'est constitué quant à lui dans les vingt années qui précèdent la fin de la monarchie une bibliothèque dont le contenu révèle le profil d'un aristocrate de son milieu et de son temps : 61 % des ouvrages qui la composent, soit 268 titres, sont des ouvrages littéraires et comme il lit l'anglais, on y trouve toute la littérature anglaise du XVIII^e siècle, 20 % sont des livres d'Histoire, 6, 8 %, de Politique et 6 %, de sciences et de géographie. Pour recevoir une formation, pour accéder à l'éducation que dispensent les collèges en vue, les académies, les précepteurs de qualité, les couvents réputés, il faut de l'argent dont ne dispose pas la noblesse peu fortunée, qui ne peut espérer pour sa progéniture masculine que la gratuité accordée aux élèves pauvres des écoles royales militaires. Enfin, l'éducation des filles est une affaire grave, car celles-ci n'avaient pour seule alternative de vie sociale et affective que le couvent ou le mariage, et l'éducation, en sus de la dot était un facteur non négligeable pour espérer un bon mariage. C'est parce que les filles de riches bourgeois d'affaires eurent une éducation des plus soignées, qu'elles purent se marier à des ressortissants de familles nobles de haut rang, quand leurs pères se voyaient anoblis et l'on peut dire que l'éducation et la culture, subordonnées à la richesse, rapprochaient au sein de la noblesse les dignitaires issus de familles de haute noblesse et les nouveaux anoblis, le cas ne fut pas rare à Nantes et à Saint-Malo.

Le blasonnement

Les armes bretonnes sont en général plutôt sobres. Une maxime héraldique postule « qui est le plus porte le moins ». Guy Le Borgne, sieur du Treuscoat, bailli de Lanmeur, dit dans son armorial de Bretagne paru en 1667, que « le gentilhomme de nom et d'armes est celui qui possède le nom et les armes d'une terre, qui a des armes particulières, non affectées, *ni trop chargées*, et dont la noblesse est si ancienne qu'on a peine à en trouver l'origine. Pour « être le plus », il semble que la noblesse bretonne se soit appliquée à « porter le moins ». La noblesse ancienne fut

suivie à cet égard par une noblesse plus récente. On rencontre très peu de familles qui portent des écus chargés ou leurs armes en écartelé. Quand elles le font, c'est pour associer aux armes de la famille, celle de la famille de l'épouse ou celles du seigneur historique d'un fief acquis ou reçu, dont le nom s'est éteint (armes de la seigneurie). Si on rencontre tous les meubles à disposition et l'ensemble des combinaisons classiques, on y trouve peut-être proportionnellement plus « d'herminage » (plutôt chez les familles très anciennes qui adoptèrent l'hermine par égard aux armes de leurs ducs) et de combinaisons de « sable et d'argent » que dans les armoriaux des autres provinces, mais ce phénomène est peu perceptible à la lecture des armes des familles bretonnes subsistantes. Les fleurs de lys sont aussi assez présentes, mais il s'agit là d'un phénomène plus largement français, puisque 163 familles en France portent « trois fleurs de lys, posées 2 et 1 », dont 15 exactement comme les rois de France. En Bretagne, où des blasons sont communs à plusieurs familles, sans qu'elles aient nécessairement de filiation commune, cinq familles portent le même blason fleurdelisé, « d'argent à trois fleurs de lys de gueules, posées 2 et 1 » : de France, Le Bel des Aulnays et de Penguilly, Cargouët de la Coste (familles subsistantes), Marion de Kerhuel et Trédevaux (maisons éteintes). Il n'est pas rare, au nom d'un principe requis en héraldique⁶ visant les cadets, mais inégalement respecté avec le temps, que les enfants brisent ou modifient les armes familiales (quitte à reprendre les armes pleines de leurs aînés quand ceux-ci s'éteignent sans postérité), ou encore que des familles en changent. Il est aussi assez fréquent que des cadets adoptent les armes de leurs épouses, et cela paraît très spécifique à la Bretagne.

A l'origine, les armes étaient plus personnelles que familiales. Quand elles devinrent héréditaires, leur port intégra les droits du sang, ainsi Gilles-André de la Roque, dans son « Traité de la Noblesse » paru en 1678, déclare que la dérogeance n'empêche pas le port de ses armes, car si déroger est une tache, « les droits de sang ne se présument pas et les armes se conservent et se perpétuent dans la famille ». Les croisades ont participé à l'essor de la pratique héraldique, et à rendre les armoiries héréditaires à terme, mais l'usage des armoiries généralement pratiqué au XIIIe siècle, était inconnu avant le XIIe siècle, leur absence sur les sceaux et les monnaies semblent bien le prouver. Les écus des chevaliers étaient au Moyen Age généralement représentés couchés, et tenus ou supportés par des anges, des sauvages ou des animaux. Les armes pouvaient être portées en bannière, de forme rectangulaire par les chevaliers bannerets et leurs descendants, ce fut le cas pour les Tournemine de la Hunaudaye ou les Beaumanoir (famille éteinte au début du XVIIIe siècle). Ces chevaliers bannerets, grands feudataires, remplacés plus tard par des chefs de guerre et des capitaines de compagnies, formaient au XIIIe siècle le sommet de la hiérarchie militaire et étaient chefs d'un contingent du ban. Lors des batailles, les bannières qui recouvraient chacune un regroupement de chevaliers se rassemblaient autour

⁶ L'héraldique est une discipline qui traite de tout ce qui concerne les armoiries, ces dernières étant l'ensemble formé par le contenu de l'écu, c'est à dire les armes recouvrant l'ensemble des signes permettant l'identification d'un individu, d'une famille, d'une communauté ou d'une institution, et les figures extérieures à l'écu, qui constituent les éléments qui le satellisent : tenants, supports, timbre, cimier, lambrequins, devise, cri, etc.

d'un chef de bataille, reconnaissable à son étendard très long et à queue fourchue. Les chevaliers bannerets timbraient leur écu d'un cercle d'or orné de perles. Les écus étaient surmontés en général d'un casque et d'un cimier. L'usage consistant à timbrer les armoiries⁷ d'une couronne est tardive et les grands seigneurs titrés ont rarement pris cet ornement avant le XVI^e siècle.

Notons que les registres de la Généralité de Bretagne, dans l'Armorial Général de France, réunis par Charles d'Hozier, juge d'armes nommé garde de l'Armorial, renferment 5 269 armes revenant à des sujets majeurs, nobles, déboutés ou vivant noblement, sur les 9771 qui composent le recueil. Étaient aussi tenus à l'enregistrement, les Provinces, villes, duchés seigneuries, couvents, prieurés, communautés laïques, communautés d'art et métiers, en possession d'armoiries. Les armoiries ne pouvaient être portées, en principe, si elles n'étaient pas enregistrées dans l'Armorial, moyennant droits et taxe. Ainsi, par exemple, Joseph-François du Dresnay fit enregistrer, avec la qualité d'écuyer gentilhomme d'ancienne extraction, ses armes, soit « d'argent à une croix cantonnée aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} quartiers d'une coquille de Gueules », moyennant le paiement de 23 L 10 sols (le tarif daté du 20 novembre 1696 fixe à 20 L les droits pour un particulier, auxquels s'ajoutait une taxe et les frais de brevet arrêtés à 23 sols). Ceux qui y firent enregistrer leurs armoiries pouvaient les mettre sur leurs carrosses. Cet armorial comporte beaucoup d'armoiries attribuées d'office aux personnages qui ne s'étaient pas signalés mais qui, au regard de leur assise matérielle comme de leur position sociale, de l'avis des commis des d'Hozier, devaient porter des armes et surtout payer les droits et taxes y afférent. Ces derniers ne résistèrent pas toujours à la tentation de leur attribuer des armes parlantes grotesques, par raillerie, en relation avec leur patronyme ou leur activité. Ainsi, le sieur la Touche-Le Cocq, procureur au présidial de Quimper, s'est vu attribuer « d'argent à un paysan au naturel, tenant un coq de sable, becqué et membré de gueules » et le sieur Hyacinthe Halgan, apothicaire à Quimper, « d'azur à une seringue d'argent posée en fasce, accompagnée de trois pots de chambre de même, posés 2 en chef et 1 en pointe » !

A l'instar du reste de la France, la Bretagne fut « désarmée » à la Révolution. Les armoiries furent prosrites lors de l'abolition des privilèges. Ordre fut donné de les marteler lorsqu'elles figuraient aux frontons des édifices, et de les briser dans les vitraux. Ceci explique les écus « plats » ou « nus » que l'on trouve en clé des portes de nos vieilles maisons nobles ou aux murs de nos églises.

Jean de Saint-Houardon

NDLR : extrait du livre **Noblesse de Bretagne, Hier et aujourd'hui** avec l'autorisation des Editions MEMODOC

⁷ Seuls les nobles avaient le droit d'avoir des armoiries timbrées



Notennoù war Istor Breizh (IV)

par **Tepod Gwilhmod**

Lezenn-hêrezh tron Breizh

Eil Pennad : Kudenn an Derc'houezadur

En niverenn diwezhañ hor boa kroget da studiañ « Lezenn Hêrezh Tron Breizh », gant ur pennad kentañ : « Gouarnourion Breizh er XVIvet kantved ha linenn-hêrezh duged Breizh ». Gwelet hor boa e oa bet anvet peder gwech pennoù tiegezh Penteür da c'houarnourion Breizh gant ar rouaned c'hall, war-lerc'h feur-emglev 1532. Ret eo stadañ e oa un abeg da seurt politikerezh. Pe hini, a gav deoc'h ? Gouzout a reomp e oa tarzhet « Brezel Hêrezh Breizh » diwar ar c'hevezerezh etre an tiegezhioù Monforzh ha Penteür. Envel ar Benteüred da C'houarnourion a oa kement hag anavezout tamm-pe-damm – hogen kalz war-lerc'h : ur c'hantved hanter ! - gwirioù ar Benteüred war an Dugelezh. Ne welan displegadur ebet all da seurt politikerezh pilpous a-walc'h a-berzh ar vistri nevez a Bariz, o doa ezhomm da lakaat e penn Breizh tud a vefe degemeret gant ar Vretoned o-unan, da lezel an amzer da ober e roud e-keit-se, ha da bellaat da vat ar riskl da c'hwitañ enframmadur an dugelezh e rouantelezh Frañs.

Neuze hor boa studïet ar reolennoù-hêrezhiñ adalek Nevenoe betek tremenvan an Dug Yann III da gompren gwelloc'h penaos e oa ar gerentiezh etre an Duged, an eil war-lerc'h egile, pa hêrezhent eus an tron, ha diwar-se kompren savboent ar Benteüred, a arc'he o gwirioù...

Hêrezh Yann III ar Mat a save kudenn dilested "**an Derc'houezadur**", ur gudenn na c'helled ket diskoulmañ o sellout ouzh gwiraouriezh an degouezhioù kent. Ar gudenn a oa gouzout hag eñ e c'helle Janed Benteür derc'houezañ gwirioù he zad war an dugelezh dre ma oa aet hemañ da Anaon a-raok e vreur henañ, Dug Breizh. Eno emañ an dalc'h. Ne nac'hed ket, tamm ebet, he dije gallet Janed Penteür sevel war an tron da heul he zad, evel m'o doa graet meur a vaouez en istor Hêrezh an tron. Ne nac'hed ket kennebeut he gwir da herezhiñ holl gwirioù he zad a hent-all ha pergen ur bemvedenn eus ar vro. Daoust hag eñ e c'helle ivez herezhiñ kurunenn Vreizh diwar derc'houezañ he zad marvet dija ? Ma vefe bet chomet bev he zad p'eo marvet an Dug, e vefe bet Dug d'e dro pa ne oa bugel ebet gant an Dug. Neuze, war-lerc'h tremenvan he zad aet da Zug, e vefe aet Janed Benteür da Zugez war-lerc'h he zad, evel m'he deus graet Anna Vreizh war-lerc'h he Zad, diwezahtoc'h, e 1488. Diskoulmet e vefe bet buan ar gudenn o sellout ouzh doareoù ar riezoù all a anzave gwir ar merc'hed da sevel war an tronioù⁸... Gant an degouezh-se a voe kavet an digarez o doa ezhomm Bro-C'hall

⁸ d'an 31 a viz Kerzu 1335 e skriv Edouard III diwar-benn Janed Benteür oc'h ober *anezhi "Haeredem Ducis Johannis"*. Notomp ivez e voe sinet skrid-testeni eured Charlez Bleaz gant Janed Penteür gant Yann Vonforzh e-unan. War ar skrid-se eo spisaet e

ha Bro-Saoz da emellout en aferioù hor bro, gant ar spi anat da berc'hennañ an dugelezh pinvidik, sklaer eo evel lagad an naer !

Yann III ne oa ket hep gouzout penn an traoù. Karet en dije gwelout e nizez sevel war an tron war e lerc'h met anavezout a rae skoulfoni Yolande de Dreux, eil gwreg e dad, evit he mab Yann, kont Monforzh. Ar gasoni a vage eñ outi a oa koulz hag evit e vreur kenwad. Mont a reas betek klask nulañ eil priedelezh e dad war an arbenn ma ne oa ket bet goulennet un diskarg a genwadelezh, hervez ar gwir kanonek. Rak Yolande de Dreux a oa endeo merc'h vihan Robert IV kont Dreux, breur Pêr Dreux, tad-kuñv an dug Arzhur II he fried. Kevendirvi e oant neuze. Evit Yann III e oa nul an dimeziñ-se, hag ar vugale a oa bet ganet diwarnañ a ranke bezañ sellet evel avoultred : dre-se n'hellfent ket herezhiñ an dugelezh. Roue Frañs e-unan a rankas sevel a-enep embredadenn an dug da nulañ an eured. Netra nemet ar fed ma klaskas Yann III lakaat nulañ an dimeziñ etre e dad Arzhur II ha Yolande de Dreux a ziskouez anat ne oa ket evit ma teufe ar re Vonforzh d'e heul war dron Breizh.

Iskis eo gwelout e klaskas neuze an dug Yann III reiñ an dugelezh da roue Bro-C'hall : na mui, na maes ! Moarvat evit espern ur brezel diabarzh d'e vro. Ar raktresse a voe enebet kement outañ ma rankas dilezel e vennad. Diwar welout e zugelezh o vont d'ur vaouez, e nizez Janed Benteür, e klaskas neuze ur gwaz gouest da zifenn gwirioù e bried diouzh nep piv bennak, ha dreist-holl diouzh roue Bro-Saoz, na ehane ket da arc'hañ e wir war hor bro.

Charlez Bleaz⁹ a zibabas, rak e gerentiezh gant roue Frañs a oa evitañ ur gwarant evit ar peoc'h. E 1338 e voe kantgadet an dimeziñ gant ar Stadoù. Ne voe ket graet an dibab hep prederiañ ervat, rak Bro-Saoz he doa kinniget Kont Kerneveur - breur ar roue - da zanvez-pried, gant ar spi da lakaat he c'hraban war an dugelezh, ha Philippe d'Evreux, roue Navar en doa kinniget e vab, a vo anavezet goude dindan an anvad « Charlez ar Moñs ». Henezh ne oa nemet ur bugel : n'hellje ket difenn e wreg, a oa koshoc'h un tamm mat.

Ar fed ma voe kinniget danvez priedoù gant Frañs, Bro-Saoz ha Navar a ziskouez ne oa douetañs ebet evito war gwirioù Janed Benteür da herezhiñ an dugelezh. Yann III kennebeut n'en doa douetañs ebet war se : e oberoù hen diskouez. Siwazh evit ar vro, e termas... hag e tremenas hep disklêriañ fraezh piv a ranke herezhiñ. O fistreñ diouzh bro-Flandrez edo : e Caen e rankas chom o vezañ ma oa deuet klañv-bras, hag e varvas eno d'an 30 a viz Ebrel 1341. Mantret e voe an dud en-dro dezhañ gant e respont pa c'houlennjont piv a rank mont da Zug war e lerc'h : « *En an' Doue, ra vezo roet peoc'h din , ne fell ket din lakaat muioc'h a vec'h war va ene* », emezan.

Al lavarenn-gamm-mañ a voe penn-kaoz d'ur brezel diabarzh e Breizh a dri bloaz warn ugent, ma kollas dekmiliadoù a Vretoned o buhez, hag a rivinas hor bro.

Diazez gwirioù Janed Benteür, diouzh savboent ar Gwir.

c'hello ar vugale a zeufe dougen "Ardamezioù leun hag anv Breizh"; pezh a zo koulz hag anzav gwirioù ar Benteüred war ar Vonforzhed. Sellout ouzh *Revue Bretagne et Vendée*, Gwengolo 1870 (Dom Plaine).

⁹ Amañ ez eus d'ober stad eus ar mell oberenn a zo bet kaset da benn gant an Ao. Beleg Jozef Lec'hvien en deus troet penn-da-benn levr Dom Plaine (Sant-Brieg, Prud'homme, 1921) war "Prosez santelezhadur an den gwennvidik Charlez Bleaz, Dug a Vreizh (1320-1364)", bet moulet gant "An Tour-Tan" e 2004, 350 pajennad.

Gwelet hon eus n'eus ket a lezenn skrivet evit herezhadur tron an Duged ha ne gaver netra heñvel ouzh an degouezh a oa da dalañ outañ. En abeg da se e ranker mont da imbours'hañ Gwir ar C'hlad-dalc'hiezh e-unan. War ar c'hraf-se hon eus un diviz, anvet « Asizoù Jaffrez », gwaz an Dugez Konstanza, etrezan, e wreg ha pennañ Aotrounion ar vro, e 1185. Pennaenn an diviz-se a oa ne oa ket mat lakaat disrannañ ar c'hlad-dalc'hoù, evit un abeg eeun a-walc'h : ret e oa kaout danvez a-walc'h da c'hellout ober brezel, war c'houlenn an Dug. Neuze e voe divizet ez afe ur c'hlad-dalc'h en e bezh d'ar mab henañ, ha ma ne oa mab ebet : d'ar verc'h koshañ. « Ne vez ket didammet ur Varoniezh, etre breudeur e chom, en ur pezh ».

Gant an Asiz-mañ ez eo degemeret e Breizh gwir an Derc'houezadur¹⁰ : ha pa vefe marv o zad, ar vugale a c'helle derc'houezañ anezhañ da lakaat e wirioù da dalvezout evito, e-giz ma vefe bet bev. Resisaat a ra an diviz-se e ranker doujañ ouzh ar gwirioù-se e degouezh bugale minor ivez.

Pa voe skridaozet Hengizioù Breizh e voe anavezet splann Gwir an Derc'houezadur er mellad 592. Gwelloc'h-c'hoazh, resisaat a ra e ranked sellout hepken ouzh derez-ligne an hini a zo derc'houezet ha n'eo ket ouzh hini ar re a zo o terc'houezañ, ar vugale pe ar vugale-vihan, da skouer.

Hervez ar pennaennoù-se, gwirioù Janed Benteür ne oa dioutañ ebet na breud ebet da sevel warno. Rak en degouezh zoken ma vefe bet ganet Yann Vonforzh eus ar gwele kentañ, Gwion Benteür, koshoc'h egetañ, en defe bet hervez Gwir ar C'hentañ-ganet hag hep tamm breud ebet, hêrezh o breur henañ Yann III. O vezañ ma lavar Hengizioù Breizh ne ra forzh ebet ha bev pe varv e vefe an hini derc'houezet, Janed Benteür a ranke hêrezhiñ eus holl gwirioù he zad, an Dugelezh en o zouez.

Neuze 'ta, goude marv hec'h eontr Yann III, e savas Janed Benteür war dron an Duged.

Yann Vonforzh ne zilezas ket zezo evit keloù-se¹¹. Un teñzor a zoare a oa bet dastumet e kêr Limoges gant an Dug Yann II a-benn kellidañ ur Groaziadeg nevez d'an Douar Santel. Kont Limoges e oa Yann III, ur c'hlad a hêrezhas digant e vamm. Yann Vonforzh eo a reas e vad eus an teñzor-se goude bezañ bet kavet an tu da vezañ anavezet evel Dug Breizh, eñ ivez. Koulskoude p'en doa galvet Stadoù Breizh d'en em zerc'hel en Naoned, ne voe ket sentet outañ rak ar gloer koulz hag Aotrounion vras an Dugelezh a anaveze gwirioù Janed Benteür hag he gwaz Charlez Bleaz, dre ma oa bet kaougantet o eured gant Stadoù Breizh e 1338, war c'houlenn an Dug Yann III.

Petra 'ta a c'helle arguziñ Yann Vonforzh diouzh e du ?

Lavarout a reas e oa Breizh ur c'hlad-dalc'h bet distaget diouzh kurunenn Frañs : rankout a rae dre-se bezañ renket kudenn hêrezh an dugelezh hervez Hengiz Pariz

¹⁰ Gwir an Derc'houezadur : Gg *Droit de Représentation*

¹¹ E-barzh barnadennoù Breudoù Pariz eus ar 7/9/1341 e c'heller merzout kement-mañ :

Montfort a zegas etre 80 ha kant test (daou pe dri anezho a Vreizh hepken avat) o lavarout e oa a-du gantañ an Hengiz. Charlez Bleaz a zegas diouzh e du tud a Vreizh, eskibion hag Aotrounion vras da zifenn gwirioù e wreg Janed Benteür. Gant barnadenn Conflans ez eo degemeret Charlez Bleaz da ober al le a wazoniezh ha dizarbenn a ra Yann Vonforzh. Heñveltra diwarbenn hêrezh kontelezh Limoges an 10/1/1343.

ha n'eo ket Hengiz Breizh. Ouzhpenn-se, dre ma oa Breizh un Dugelezh-Pariezh, e oa dre ret « lodek ha lodenn eus ar Gurunenn ». Ha Hengiz Pariz, hervezañ, ne zegemere ket Gwir an Derc'houezadur, pezh ne oa ket gwir a-grenn, ha ne anaveze gwir ar merc'hed en hêrezh nemet pa ne oa ket a vibion.

Menegiñ a ranker amañ ez eo savet a-viskoazh an Emsav Broadelour a-du gant ar Vonforzhed, dre ma gwelloc'h eget lakaat ur Gall, Charlez Bleaz, war dron Breizh. Hogen Yann Vonforzh e-unan a ziskenne eus ur Priñs gall : Pêr Dreux. Ret eo merkañ ivez n'eo ket an orin eus an Duged a gont kement-se : Pêr Dreux a voe un dug a-zoare, a zifennas mat gwirioù an Dugelezh a-enep mennad rouaned Frañs. Moarvat e vefe bet heñvel an traoù gant Charlez Bleaz, rak, pa seller a-dost ouzh istor an holl vroioù, ur wech tizhet ganto an tron e tifenn an tiegezhioù-priñsed gwirioù o advro nevez. Disoñjal a reer ivez e rede e gwazhied Janed Benteür, a-berzh he mamm, gwad kozh ar Benteured, ha drezañ e c'helled sevel da gonted kentañ Roazhon ha d'ar roue Nevenoe. Disoñjal a reer ivez e voe tost Bro-Saoz da lakaat he c'hrabanoù war hor bro, war wall Yann Vonforzh. Ha, dreist-holl, an tabut-se a rivinas hor bro e-pad ugent vloaz gant ur brezel skrijus : tost d'ur c'hantved a voe ezhomm da bareañ ar vro da vat eus he holl goulioù.

Mat eo merkañ ivez pegen diskiant e oa pep tra er brezel-se eus « Hêrezh Vreizh ». Gwelout a raed Bro-Saoz a stourme evit lakaat da dalvezout gwir ar merc'hed da hêrezhiñ o zron, met a zeue war sikour Yann Vonforzh a nac'he ar gwir-se... ha e weljod rouantelezh Frañs, hen nac'he ivez, dont war sikour Janed Benteür a arc'he an Dugelezh diwar ar gwir-se ! Kement-se holl a ziskouez anat ne voe « Brezel Hêrezh Vreizh » nemet ul lodenn eus ar stourm dizehan a rene Bro-C'hall ha Bro-Saoz kenetrezo aboae keit all... Ar « Brezel kant vloaz ». Kudenn an Hêrezh eus an dugelezh ne oa ken 'met un digarez-toull evito, evit kreskiñ o levezon, seul vui ma arc'he roue Bro-Saoz tron Frañs evitañ e-unan, diwar gwirioù e wreg, Izabel, merc'h da roue Frañs Fulub Kaer, en doa bet tri mab bet chomet dishêr, pep hini o ren d'e dro : evit chom hep reiñ rouantelezh Frañs d'ar Saozon ez eas an tron d'o c'henderv Fulub VI de Valois¹².

Feur-emglev Gwenrann e 1365

En emgann an Alre¹³ e varvas difennour Janed Benteür, Charlez Bleaz¹⁴, d'an 29 a viz Gwengolo 1364. Ne chome mui kalz a nerzhioù gouest da dalañ outañ. Dija e rae anezhañ e-unan « Yann IV ». Neuze en em droas ouzh Charlez V, roue Frañs, hag e kinnigas dezhañ, gant ma vefe anavezet evel Dug Breizh, da ober al le a wazoniezh dezhañ. Kinnig a reas ivez dic'haouiñ Janed Benteür.

Divi e oa Breizh gant ar brezel hir-se. Ar Saozon o devoa bet aotre gant o roue da breizata war zigarez sikour Yann IV !... Dre-se, ne voe ket pell oc'h anavezout da

¹² Yann Vonforzh e-unan a anavezaz Edouarzh III evel roue Frañs... daoust ma stourme da vezañ Dug diwar o kemer reolenn Gwir ar Bared hepken, al lezenn Salek.

¹³ Ul levr 110 pajennad a zo bet moulet gant Hor Yezh e 1988, "Emgann Alre", ur barzhoneg hir bet skrivet gant Frañsez-Vari Klec'h. Kavout a reer ivez el levr-se un danevell o tennañ da emgann Alre gant La Borderie (Istor Breizh) ha bet lakaet e brezhoneg gant Roparz Hemon.

¹⁴ En 1351 e oa aet skuizh ar Saozon gant ar brezel. Dibrizoniañ a rejont Charlez Bleaz eus Toullbac'h Londrez evit ma tistrofe "d'e Vammvro a Vreizh" gant enorioù hag an titl a Zug, war an diviz ma timezfe e vab henañ, pa vo en oad da zimeziñ, gant unan eus merc'hed Roue Bro-Saoz.

Zug trec'hour emgann an Alre, a-benn kaout peoc'h a-benn ar fin. O welout penaos e oa troet an traoù, ne zaleas ket roue bro-C'hall da dreiñ e chupenn ha da zilezel Janed Benteür, a ziskoueze ivez bezañ prest da gevraouiñ. E Gwenrann an hini eo e voe kroget da vreutaat, « *ul lec'h a voe dibabet en abeg d'ar C'horaiz, a-benn kavout pesked aes a-walc'h* ». Ar Marichal a vBoucicault hag Arc'heskob Reims a rene an traoù en anv roue Bro-C'hall. Derc'hent deiz Pask e voe sinet ar feur-emglev e 1365, ha kaougantet e voe e miz Mae gant Charlez V. Hervez ar feur-emglev-se ez anaveze Janed Benteür hec'h eontr Yann Vonforzh ent gwir evit he Zug, ha Yann IV a ranke ober e le en anv e zugelezh d'ar roue. Neuze e c'helle Janed mirout he glad-dalc'h bras a vro-Benteür (ur bemvedenn eus Breizh) hep ober he le d'an Dug, met lavaret e oa e ranko hec'h heritourion henn ober diwezhatoc'h. Kontelezh Limoges a oa dezhi ivez, hag e ranke an dug talañ dezhi ul leve-bevañ a zek mil lur.

Ur c'hraf all a-bouez a zo er feur-emglev rak talvezout a raio diwezhatoc'h : merket e oa ez afe ar gurunenn hiviziken hepken a waz da waz, pared hepken, plac'h ebet. Met, e kenkaz ez afe da hesk pared Tiegezh Monforzh, neuze, daoust pegen dislararus eo e-keñver pezh a zo bet meneget a-raok, ez afe memestra kurunenn an duged da heritourion tiegezh Penteür... Diwar dremen, lavaromp diouzhtu ne ranke ket neuze Anna Vreizh hêrezhiñ, ur c'hantved war lerc'h, an dugelezh eus he zad !

D'an 13 a viz kerzu 1366 e reas Yann IV ul le a wazoniezh-stag d'ar roue evit e gontelezh a Vonforzh-l'Amaury, e-kichen Pariz, hogen, evit Breizh, e voe ul le a wazoniezh eeun hepken, rak, war ziviz Stadoù Breizh, ec'h implijas ar roue a lavarenn voas : « *evel m'o deus graet va diaraogerion henn gran deoc'h* », emezañ. Lorbet ar roue hag e lez pa gave dezho e vefe bet ul le a wazoniezh-stag hervez divizoù feur-emglev Gwenrann !

Hêrezh Frañsez II

Evel m'hon eus meneget uheloc'hik, o vezañ ma ne oa mab ebet gant Frañsez II, e ranked lakaat feur-emglev Gwenrann da dalvezout. Loeiz XI a gavas an dro da brenañ he gwirioù war an dugelezh digant Nicole Bleaz, pennhêrez tiegezh Penteür. Diwar-se, ne zaleas ket Frañsez II da lakaat Stadoù Breizh da zegas ur c'hemm da lezenn hêrezh an Dugelezh, ar pezh a voe graet d'an 2 a viz c'hwevrer 1486. Er skrid-se e lenner e c'hello an div Briñsez « *derc'hel, perc'hennañ ha kerziñ* » dugelezh Breizh.

Abalamour da se, pa varvas Frañsez II e miz here 1488, ne voe diaester ebet evit ar Vretoned : ar briñsez Anna a zeue da vezañ an Dugez Anna. Met evit ar roue, e oa ret lakaat ar feur-emglev da dalvezout.

Bezef pe vezef e ouzomp ne voe ket pell Loeiz XII a Vro-C'hall evit lakaat nulañ e eured gant Janed a Vro-C'hall a-benn gellout dimeziñ gant Anna Vreizh, intañvez Charlez VIII ! N'edo ket ar rouaned c'hall war bouez un dislavar ouzhpenn....

En em gavet omp e penn un tennad hir a hent : spi am eus ez oc'h bet plijet gant an ergerzhadenn.

Tepod Gwilhmod



Les lambris peints de la chapelle Saint-Gonery (2^{ème} partie)

par Florence de Massol



Au-delà de Tréguier, vers la côte, la commune de Plougrescant mérite que l'on s'y attarde. Tout d'abord sur son littoral qui a su inspirer le peintre Maurice Denis qui y voyait là ce que la nature avait de plus beau. On se laisse convaincre facilement par ses immenses roches qui rythment la côte déchiquetée. Dans les terres, la chapelle St Gonéry offre une série de tableaux peints sur des lambris suffisamment exceptionnels pour qu'ils soient l'objet d'une visite minutieuse. Dans cet optique, une étude des lambris m'a été commandée par le père Philippe Roche, curé de Tréguier. En voici quelques extraits comme autant d'invitations à venir découvrir par soi même cette curiosité pleine de talent et de charme.



**Dieu dit : « Que les eaux grouillent d'un grouillement d'êtres vivants et que les oiseaux volent au dessus de la terre contre le firmament du ciel »
« Que la terre produise des êtres vivants selon leur espèce »**

Genèse 20-24

Le **5^{ème} jour** et une partie du **6^{ème} jour** de la Création sont réunis dans cette même scène. Au centre, debout, vêtu d'une tunique brune et auréolée, Dieu anime le ciel d'**oiseaux**, peuple la mer de **poissons** et de « **grands serpents** » puis au **6^{ème} jour** crée la **faune terrestre**. **Tout est harmonie**, les oiseaux virevoltent en un savant ballet, la transparence de l'eau laisse apparaître les poissons ondoyants tandis que sur terre, entre les arbres fruitiers et les petites herbes nourricières (créé le **3^{ème} jour**), une **cohabitation heureuse s'installe entre les animaux domestiques et ceux plus féroces**. Parmi ces derniers, le lion (connu jusqu'en Bretagne grâce au passage des cirques dès le Moyen Age) préfigure la Résurrection du Christ. **L'ordonnance et la profusion des animaux soulignent la puissance et la gloire de Dieu** au centre de la Création tout en rappelant joliment l'influence des gravures et peintures flamandes qui grâce au commerce et autres échanges maritimes circulaient en Bretagne.

Le panneau page suivante montre la réalité des assassinats mieux connus sous le nom du massacre des Innocents. Les **soldats exécutent l'ordre** du roi Hérode. **Une mère** au centre brandit **un ustensile** censé effrayer les agresseurs. Elle tente de

défendre son enfant mais c'est déjà trop tard, les soldats tuent sans retenue. Ici **deux nourrissons** sont transpercés d'**une lance meurtrière**. Les faces des soldats reflètent des **traits grotesques**, qui peuvent rappeler certaines figures du peintre flamand Jérôme Bosch (1450-1516), ou encore une influence des masques asiatiques.



« Hérode envoya mettre à mort (...) tous les enfants de moins de deux ans »

Matthieu, 2.16

Ces visages contrastent pleinement avec les traits des personnages liés à l'Ancien Testament. Ceux-ci présentent des similitudes appuyées avec les icônes bulgares des XII et XIIIème siècles. Dans le récit de l'Apocalypse, Saint Jean montre les Saints Innocents entourant le trône de l'Agneau.



« Alors Dieu fit tomber une torpeur sur l'homme qui s'endormit. Il prit une de ses côtes (...) et façonna une femme »

« Tu peux manger de tous les arbres du jardin. Mais de l'arbre de la connaissance du bien et du mal tu ne mangeras pas, car, le jour où tu en mangeras, tu deviendras passible de mort »

Genèse 2.18-21 et 2.17

Deux scènes sont ici juxtaposées : **la création d'Eve** et **l'épisode de l'interdiction du fruit défendu**. Après la création d'Adam voici celle d'Eve. De **petites fleurs** apparaissent au sol suggérant un peu plus le jardin d'Eden. La pratique est courante au Moyen Age de s'écarter du récit de la Genèse et de montrer **Eve sortant**, ici petite et priante, du **flanc d'Adam** sous la bénédiction de Dieu. A l'instar de la scène précédente, l'un et l'autre sont surmontés d'un bandeau portant leur nom. Sur ce même panneau, **Dieu en tunique blanche et auréolé** est reproduit quasiment à l'identique pour introduire la scène à gauche. On y voit le Créateur, l'arbre **de la connaissance**, puis **Adam et Eve**. **L'harmonie de la création vient d'être détruite**. Au péché originel en lui même, le peintre préfère montrer la conséquence. Après avoir désobéi, Adam et Eve sont chassés du Paradis par Dieu. Condamnés à la vie terrestre, Adam et Eve accablés, collés l'un à l'autre comme pour mieux s'épauler, montrent un désespoir total.

Florence de Massol

VIE DE L'ASSOCIATION

par Jakez de Poulpiquet

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Samedi 6 Février 2010 à Rennes

Point financier : notre trésorier Olivier de Bournonville a souligné le faible budget annuel de l'association (environ 600 €) qui est pratiquement entièrement absorbé par le bulletin semestriel tiré à 100 exemplaires => par mesure d'économie il n'y aura qu'un seul bulletin (Bulletin No 10) cette année à paraître en Été 2010.

Médias de communication :

- Site INTERNET : bon référencement, 13000 visiteurs par an.
- Timbre personnalisé de l'ANB (lettre prioritaire à 20 g) **vendu au prix coûtant aux membres de l'ANB** au prix de 1 € le timbre à partir de 10 timbres. Le collector (figurant sur la 4ème de couverture) est vendu à nos membres au prix coûtant de 12 € et au public sur notre site INTERNET à 16,99 €

Projets de l'Association :

- Participation le Samedi 27 Février prochain à NANTES à la Fresque humaine organisée juste avant les élections régionales par le collectif **Bretagne Réunie** (dont TUDJENTIL BREIZH fait partie) dans le cadre du projet de Réunification administrative de la Bretagne.
- Achat d'une part de 100 € dans la SCI de **Koad Sav Pell** pour acquérir une parcelle symbolique du champ de bataille de Saint-Aubin du Cormier où 4000 chevaliers bretons ont perdu la vie face à l'armée française qui avait envahi le duché breton. Les premiers contacts ont eu lieu entre notre président et le président du **Musée Archipel Breton** propriétaire des lieux.
- Achat symbolique d' 1 km de la course-relais (que l'on pourra courir nous-mêmes !) pour la langue bretonne **Ar Redadeg** qui parcourra entre le 10 et le 15 Mai prochain la Bretagne sur 1200 km.
- Création d'un cercle d'adhérents à Paris animé par Edith de Cornulier-Lucinière qui va prendre contact avec nos membres de la région parisienne qui représentent le quart des membres de l'ANB ...
- Organisation par TUDJENTIL BREIZH d'une pièce de Théâtre à Rennes le WE des 9/10 Octobre 2010 : la comédie *le Canard à l'Orange* jouée par la **Troupe du Bruit qui Court** et dirigée par nos amis Bertrand de Poulpiquet et Fabienne d'Argentré (Juillet 2010 : la salle de spectacle du Ponant à Pacé a été réservée à cet effet)

Composition du Conseil d'Administration de TUDJENTIL BREIZH

à l'issue de l'Assemblée Générale :

Jakez de POULPIQUET de BRESCANVEL, Président
Emmanuel AUDREN de KERDREL, Vice-Président
Hubert le GOUVELLO de la PORTE, Secrétaire
Florence de MASSOL de REBETZ, Secrétaire adjointe
Olivier ESMANGART de BOURNONVILLE, Trésorier
Louis de la TULLAYE, Trésorier adjoint

Edith de CORNULIER-LUCINIÈRE, représentante de l'ANB à PARIS
Arnaud de BEAUCHEF de SERVIGNY, représentant de l'ANB à LONDRES
Mériadec de GOUYON-MATIGNON
Loik DENIS, conseiller juridique



Compte-rendu sur la participation

de TUDJENTIL BREIZH

à la Fresque Humaine de la Réunification à Nantes

par **Hubert Le Gouvello**

J'étais donc présent à Nantes le Samedi 27 février avec Isabelle Imbert de Trémolles devant les machines de l'île pour participer à la fresque humaine. Le but de la fresque a été atteint puisque l'hélicoptère a pu photographier les lettres **44 = BZH**, photo largement reproduite dans certains médias. J'étais sur le second "4", Isabelle sur le "H". Je suis arrivé vers 13h30, il y avait encore très peu de monde et je me suis positionné avec le drapeau de TUDJENTIL BREIZH pas loin de l'entrée du site. Détail important concernant l'organisation : Il fallait répartir les gens sur les 6 lettres, par conséquent le site était clos dès 14h et il y avait un guichet d'accueil à l'entrée du site pour répartir les gens de façon homogène sur les lettres.

Les points positifs de cette opération :

- Notre drapeau était visible et beaucoup de personnes sont venues se renseigner sur sa signification : beaucoup de réactions positives, ce qui m'a quand même étonné car la population de ce type de rassemblement est plutôt orientée politiquement et parfois peu réceptive quand on leur parle de noblesse. J'ai orienté les gens vers notre site INTERNET (facile à expliquer :

c'est le premier choix de Google quand on tape ANB). Deux personnes m'ont demandé où acheter le drapeau, qui plaît apparemment beaucoup, et qui été pas mal photographié : Il faudrait soit le mettre en vente, soit proposer une souscription pour le rééditer quand il y aurait suffisamment de personnes intéressés (j'ai vu cela sur certains sites INTERNET). A noter la présence des membres de la **Société Vexillologique Bretonne**, dont celui qui a aidé à dessiner le drapeau, et des membres de **Baniellou Breizh**.

- Il y avait aussi quelques "Kroaz Du", plus le drapeau de Nantes dessiné autour d'une croix noire. Du coup j'étais moins seul dans cette forêt de "Gwen ha du" (Et de drapeaux UDB...)

Les points moins positifs :

- Il pleuvait : Le temps breton s'était naturellement invité à cette manifestation !
- Il y avait 2000 personnes environ. Cela aurait pu être mieux. Sans doute la pluie, mais aussi une manifestation un peu trop politisée avec les élections à venir, et un sentiment d'une organisation pas assez neutre politiquement (J'essaie de rester modéré...)
- J'aurais dû prendre des prospectus : discuter 5 minutes sur "Tudjantil Breizh" avec les curieux c'est bien mais conclure en leur donnant un prospectus ça aurait été mieux, je pense.

Au final une présence remarquée, qui contribue à ancrer "Tudjantil Breizh" dans le paysage des associations défendant la culture bretonne.



Compte-rendu sur la participation

de **TUDJENTIL BREIZH**

à la course de la Redadeg

par **Gérard de Boisboissel**

En ce samedi 15 Mai 2010, levés de très bonne heure à 5H30, mon fils Geoffroy et moi-même sommes partis en voiture pour rejoindre la course *Ar Redadeg* qui était attendue à l'entrée du village familial de Saint Nicolas du Pélem à 6H10. Nous devions rejoindre le kilomètre 1041, financé par **Tudjantil Breizh**, et poursuivre sur les kilomètres 1042 et 1043 qui n'avaient pas trouvé acheteurs.

Sur le trajet, croisant à 6H02 le kilomètre 1042, nous eûmes la désagréable surprise d'entendre les organisateurs nous demander d'attendre là la course, celle-ci ayant en effet de l'avance, une personne ayant faite à elle seule durant la nuit 26km à

un rythme... enlevé. Aussi, le temps d'enfiler prestement les tee-shirts qui nous furent donnés, nous sommes remontés en courant vers le kilomètre 1041, pour rejoindre la course à l'est de notre position dans la descente de Kerlédec, et prendre symboliquement le relais de la course, relais constitué d'une sorte de corne/bâton en bois décoré de motifs celtiques. Et nous voici courant pour la cause de notre langue bretonne, moi ne sachant guère que chanter les cantiques en breton des pardons de mon village, mais comprenant quelques mots cependant, et mon fils Geoffroy encore moins expert en la matière.

Trottant tranquillement derrière le camion de tête de la course, nous avons pu à loisir constater l'extrême convivialité des animateurs, et surtout leur jeunesse: ces derniers parlaient tous bretons entre eux, et ce fut pour nous un bel exemple de jeunes fortement impliqués pour la préservation de notre langue celtique historique. Le tout accompagné de musique festive (bretonne bien sûr), haut parleurs en action : je me flatte d'ailleurs d'y avoir reconnu un air que j'aime beaucoup du groupe *Ar Re Yaouank*.

Puis vint le kilomètre 1044, où le relais fut pris par Katell (une jeune coureuse dont je n'ai pas retenu le nom de famille), accompagnée d'une autre dame. Il était bien trop tôt pour arrêter, après seulement 2,5 km, une si belle course. Alors nous avons continué encore un peu en direction de Plounevez-Quintin, derrière ces dames, embrassant du regard sur la hauteur de la sortie ouest du village les lieux historiques et paysages que nous croisons: cimetière mérovingien, ancienne voie romaine, bois du Faoudel etc, avant de revenir sur nos pas et, toujours en courant, revenir à notre véhicule.

Malgré tout, peu de monde sur la route, très certainement du à l'heure avancée de la journée, mais plusieurs jeunes personnes qui nous ont salué à grands coups de bras agités ou de klaxons lorsqu'ils ont reconnu que nous courrions pour *Ar Redadeg*. Et enfin et surtout, la fierté d'avoir représenté notre village, Saint Nicolas du Pélem, dans cette course bien sympathique qui réveille un peu l'âme bretonne qui vit en chacun de nous.

Résultats encourageants de notre présence sur FACEBOOK depuis 3 mois

Notre profil et notre page **FACEBOOK** créés à la mi-Mars 2010 sont administrées par Emmanuel de Kerdrel. Outre les nombreux amis et associations bretonnantes ramenées dès le départ par Emmanuel (plus de 80) TUDJENTIL BREIZH comptait déjà fin Juin 450 **amis** sur Facebook représentant un peu plus de **100 familles nobles bretonnes**.

Article de BRETONS no 54 sur la noblesse bretonne

En Mai dernier est paru dans le no 54 de **Bretons** un article sur la noblesse bretonne où trois membres de notre association ont été interviewés : Geoffroy de

Longuemar, Mériadec de Gouyon-Matignon et Jacques de Poulpiquet. En voici le dernier paragraphe faisant office de conclusion :

“DÉFENSE DE LA VEUVE ET DE L'ORPHELIN”

Dans l'histoire de France, la Bretagne est, avec la Normandie, la région qui a fourni le plus de nobles. 400 familles y sont encore recensées aujourd'hui. Et beaucoup sont d'extraction chevaleresque, c'est-à-dire que leurs origines remontent avant 1400. De 1209 exactement pour la famille Gouyon-Matignon. Cousins des Grimaldi de Monaco, constructeurs de Fort-la-Latte ou encore anciens propriétaires de la résidence du Premier ministre, les Gouyon-Matignon constituent l'une des plus illustres familles de Bretagne. Du haut de ses 83 ans, Mériadec de Gouyon-Matignon avance une explication sous l'œil sévère de ses glorieux ancêtres encadrés : “À Paris, il était fréquent de représenter le noble breton derrière sa charrue. Souvent les nobles étaient des demi-paysans, très proches de la population et souvent désargentés. Et comme les gens les moins riches ont souvent plus d'enfants, cela explique leur forte proportion en Bretagne”. Un ancrage local qui, selon Mériadec, a également déterminé une certaine mentalité : “Les nobles étaient souvent solidaires des paysans en s'opposant au pouvoir central, en menant les révoltes. Je crois que cet état d'esprit perdure”.

À sa manière, L'Association de la Noblesse Bretonne créée en 2004 perpétue en effet cet état d'esprit. Le principal cheval de bataille de l'association est la défense de la langue bretonne et la réunification de la Bretagne pour “montrer que l'ancienne élite bretonne continue de valoriser les particularités de notre région”, précise le président, Jacques de Poulpiquet. Pour y adhérer, il est nécessaire de signer une charte où chacun doit faire ses preuves chevaleresques à travers une action concrète. Pas un brin désuet ? Pour ce président d'une filière Dihun en Ille-et-Vilaine, “c'est tout le contraire : ces valeurs de défense de la veuve et de l'orphelin, de lutte contre l'injustice, de solidarité trouvent une traduction tout à fait moderne et fédèrent au-delà de la noblesse. Nous permettons d'ailleurs à des non nobles d'adhérer en devenant amis de la noblesse bretonne”. ■

Bulletin no 9 / Été 2009 RECTIFICATIF : il faut bien lire que le titre de l'article *Une brève Histoire de Bretagne – devoir de mémoire – doit être complété par l'Histoire de Bretagne telle que l'on me l'a apprise (D'après C. Danio)* par Jacques-Youenn de Quelen

TUDJENTIL

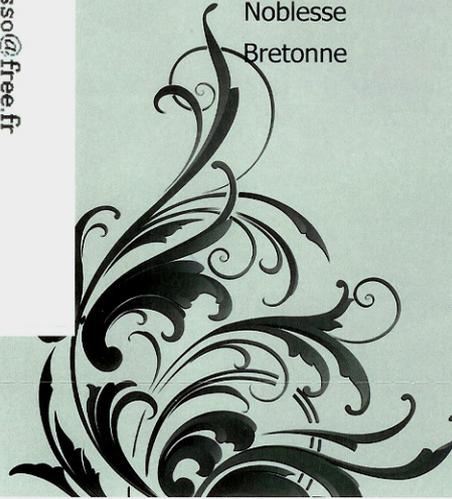
<http://anb.asso.free.fr>



anb.asso@free.fr

Association de la
Noblesse
Bretonne

ÒREIZH



V146/R20

ISSN 2105-7184

Imprimerie BRUNEAU

37, rue de la Motte-Baril

35000 RENNES